

Plan de soutien jeunesse Fribourg



Rapport «Mesures urgentes»



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Impressum

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ Jugendamt JA

Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung
Bd de Pérolles 24, 1701 Fribourg
www.fr.ch/enfance-jeunesse

Equipe de projet

Vincent Vandierendounck, Chef de projet
Gabriela Mestre, Assistante cheffe de projet

Comité de pilotage

Président

Genoud François

Membres

Allain Philippe

Cavin Aurélie

Guerry Micheline

Dr Holzer Laurent

Lauper Claudia

Nydegger Christophe

Oesch Adrien

Page Didier

Piller Michel

Roulin Jean-Etienne

Rubio Rita

Schellenberg Daniela

Simonet Jean-Claude

Suter Wanda

Rédaction

Vincent Vandierendounck et Gabriela Mestre

Fribourg, novembre 2021

Table des matières

Impressum.....	2
Introduction.....	4
1 Stratégie.....	5
1.1 Processus.....	5
1.2 Mandat	5
1.3 Organisation.....	5
2 Elaboration	8
2.1 Calendrier opérationnel	8
2.2 Etapas opérationnelles	9
2.2.1 Etat des lieux	9
2.2.2 Identification des mesures urgentes.....	10
2.2.3 Gestion de la problématique « jeunesse post-covid »	11
3 Identification	13
3.1 Stratégie d'identification.....	13
3.2 Processus de sélection.....	13
4 Mesures	16
Conclusion	51

Introduction

La pandémie du Covid-19, en particulier les mesures prises pour protéger la population et endiguer la propagation du virus, pèsent sur les enfants et les jeunes. Les restrictions de leur vie sociale, dans leur formation et dans leurs loisirs les impactent tout particulièrement car les rencontres réelles constituent une part fondamentale du processus de socialisation et de construction de leur identité.

La gestion de la crise s'est en particulier orientée sur les aspects sanitaires de protection des populations vulnérables. Les enfants et les jeunes ont vite été perçus·e·s comme des vecteurs potentiels du virus et un danger possible pour les personnes âgées notamment, ce qui a fait naître chez certain·e·s d'entre eux/elles un fort sentiment de culpabilité.

De surcroît, de nombreux pans de leur vie sociale ont été limités voire complètement stoppés. L'enseignement et la formation des enfants et des jeunes ont été bouleversés, ce qui a engendré un sentiment d'abandon, de stress et parfois des décrochages scolaires. Les activités de loisirs, sportives et culturelles n'ont été possibles que sous certaines conditions très limitantes. Les rassemblements dans l'espace public et privé ont été restreints, réduisant ainsi les rencontres avec des ami·e·s. Finalement, ce climat d'incertitudes accru par des informations venant de tous bords avec une difficulté à discerner le vrai du faux a placé les enfants et les jeunes dans une situation d'inquiétude et de détresse.

Plusieurs membres du Grand Conseil ont fait état de cette situation de troubles à travers diverses interpellations. De nombreuses institutions étatiques, paraétatiques et associatives œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ont également fait le constat de la détresse vécue par les enfants et les jeunes. Cette situation se matérialise de manière protéiforme : déprime, malaise social, désengagement, anxiété, renforcement des réflexes identitaires, violence envers soi et envers les autres, comportements à risques, repli sur soi, etc.

Evidemment, tou·te·s les jeunes ne vivent pas cette situation de la même manière. Selon leur âge, leur santé psychique, leurs situations familiale et scolaire, leurs relations amicales, etc., ils/elles ne traversent pas cette crise de façon identique. Pour autant, toutes et tous ont été impacté·e·s. Bien que certaines restrictions soient levées ou remplacées par des mesures permettant l'organisation d'une vie sociale plus proche de la normalité, il est illusoire de penser que cela résorbera la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la jeunesse. Il est à craindre que les impacts psychologique et social de cette crise (dont nous ne connaissons pas encore la fin) sur les jeunes sera profond et durable.

La « vie d'avant » peine à reprendre sa place, c'est pourquoi l'Etat de Fribourg a décidé de développer un large plan de soutien envers la jeunesse fribourgeoise. Rassemblant les différents acteur·ice·s qui œuvrent en faveur des enfants et des jeunes (services de l'Etat, Commissions et Plateformes cantonales, communes, associations) et des représentant·e·s de la jeunesse, la task-force « Plan de soutien jeunesse Fribourg » a la mission de répondre aux enjeux permettant un soutien plus efficient de la jeunesse de 12 à 25 ans dans les difficultés rencontrées accrues et/ou engendrées par la situation de pandémie de Covid-19.

Le présent document fait état du travail mené au sein du « Plan de soutien jeunesse Fribourg » jusqu'à l'étape primordiale d'une proposition de mesures urgentes répondant aux besoins accrus et/ou engendrés par la crise du Covid-19. Dans une première partie, la stratégie définit le cadre dans lequel se déploie le projet. Dans une deuxième partie, la conduite et l'élaboration du projet sont présentées étape par étape en relation avec la production des livrables attendus. La troisième partie fait plus spécifiquement état du processus d'identification des mesures urgentes. Finalement, la quatrième partie répertoriera les mesures sélectionnées au sein du « Plan de soutien jeunesse Fribourg » transmis à la Délégation Covid du Conseil d'Etat fribourgeois.

1 Stratégie

1.1 Processus

La note au Conseil d'Etat du 25 mars 2021 portée par les directions de justice et police et de la santé et des affaires sociales, fait état de la situation de détresse vécues par les jeunes, engendrée par la crise Covid, et propose l'élaboration d'une stratégie pour répondre aux multiples enjeux soulevés par la pandémie.

Pour faire face aux défis identifiés et développer des solutions adaptées complétant les dispositifs déjà existant, une task-force « Plan de soutien jeunesse Fribourg » est constituée. Elle est placée sous la conduite stratégique d'un comité de pilotage (ci-après Copil) présidé par le Président 2021 de la Conférence des préfets et composé des multiples acteur·ice·s du domaine de l'enfance et de la jeunesse concerné·e·s.

Le projet est développé sur une période de six mois (prolongeable) et vise à répondre aux besoins urgents accrus et/ou nouvellement créés par les externalités de la crise sanitaire endurées par la population des jeunes fribourgeois·e·s entre 12 et 25 ans.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 4 mai 2021 officialise la création de ce Copil en nommant le président, les membres et le chef de projet.

1.2 Mandat

Le mandat attribué à cette task-force « Plan de soutien jeunesse Fribourg » est de :

- a. Réaliser un état des lieux des mesures déployées dans le terrain pour gérer les effets négatifs de la crise Covid sur les enfants et les jeunes
- b. Définir un mécanisme de coordination entre tous les acteurs impliqués sur le terrain
- c. Proposer au Conseil d'Etat des mesures urgentes complémentaires
- d. Proposer au Conseil d'Etat un modèle de gestion de la problématique « jeunesse post-covid » intégrée au dispositif en place
- e. Définir un plan de communication

1.3 Organisation

Le Copil est composé des multiples acteurs des domaines concernés par les défis soulevés durant la crise Covid dans le domaine de la jeunesse. Il est composé de 15 membres dont la présidence. Il a pour responsabilités de définir la stratégie du projet, d'orienter les axes de travail et de valider le calendrier et les différents livrables produits.

Président :

- Genoud François, Préfet de la Veveysse, Président de la Conférence des préfets

Membres :

- Allain Philippe, commandant de la police cantonale, représentant de la DSJ
- Cavin Aurélie, secrétaire générale, représentante de Frisbee
- Guerry-Berchier Micheline, directrice, représentante de l'Association des Communes Fribourgeoises
- Dr Holzer Laurent, médecin directeur du Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents, représentant du Réseau de santé mentale (RFSM)
- Lauper Claudia, secrétaire générale, représentante de la DSAS
- Nydegger Christophe, chef de service, Service de la formation professionnelle, représentant de la DEE

- Oesch Adrien, responsable du secteur Rue & Réalisations, représentant de REPER
- Page Didier, secrétaire général adjoint, représentant de la DSJ
- Piller Michel, inspecteur scolaire, représentant de la DICS
- Rita Rubio, étudiante, représentante du Conseil des jeunes
- Roulin Jean Etienne, étudiant, représentant des sociétés de jeunesse
- Schellenberg Daniela, conseillère scientifique, représentante de la DIAF
- Simonet Jean-Claude, chef de service, Service de l'action sociale, représentant de la DSAS
- Suter Wanda, juge de paix, représentante de la Justice de paix

La coordination et la réalisation des activités est de la responsabilité de l'équipe de projet, mise à disposition par le Service de l'enfance et de la jeunesse. Cette dernière assure la bonne conduite des opérations, garantit les liens entre les différentes parties prenantes du projet, a le rôle de secrétariat scientifique et assume les différents aspects administratifs de la conduite du projet. Le chef de projet est responsable du respect de la planification et de la remise des différents livrables permettant l'atteinte des objectifs listés.

- Vandierendouck Vincent, chef de projet
- Mestre Gabriela, assistante cheffe de projet

En appui à l'équipe de projet, un Bureau de coordination (ci-après Bucoor) suit et soutient la réalisation des activités du projet. Il est composé de différent·e·s membres qui pour la majorité font partie du Copil.

- Genoud François, président du Copil
- Allain Philippe, membre du Copil
- Guerry-Berchier Micheline, membre du Copil
- Lauper Claudia, membre du Copil
- Meyer Genilloud Marianne, secrétaire générale adjointe, représentante de la DICS
- Page Didier, membre du Copil
- Simonet Jean-Claude, membre du Copil

En collaboration avec les acteurs de terrain, les aspects opérationnels du projet sont réalisés au sein des différents groupes de travail (ci-après GT). A la suite de l'identification des cinq axes thématiques d'intervention définis lors de la première séance du Copil, cinq GT ont été composés. Ces GT ont la responsabilité de mettre en œuvre les activités du projet et fournissent les éléments composant les livrables attendus. Chaque GT est composé de personnes spécialistes de la thématique abordée et a pour personne de référence un·e membre du Copil.

Groupe de travail 1 : Axe Santé

- Dr Holzer Laurent, membre du Copil, personne de référence
- Plancherel Fabienne, déléguée à la promotion de la santé et à la prévention, service de la santé publique, personne de référence
- Dietrich Nicolas, délégué cantonal aux questions liées aux addictions, service du médecin cantonal
- Gafner Sandrine, adjointe du chef de service, service de l'enfance et de la jeunesse
- Vuitel Carine, collaboratrice scientifique, service de la santé publique
- Zufferey Christel, collaboratrice scientifique, service de la santé publique

Groupe de travail 2 : Axe Vivre et construire ensemble

- Cavin Aurélie, membre du Copil, personne de référence

- Roulin Jean Etienne, membre du Copil
- Berset Christel, déléguée à l'enfance et à la jeunesse, service de l'enfance et de la jeunesse
- Gisler Benoît, chef de service, service des sports
- Rime Marion, collaboratrice scientifique, service de la culture
- Ruegg Andrea, Jugendarbeiterin, Verein für Kinder- und Jugendarbeit in sozialen Brennpunkten Ruhrgebiet – VKJ
- Stotzer Ula, déléguée à la cohésion sociale, Ville de Fribourg
- Wyssa Pauline, animatrice socioculturelle, Association fribourgeoise pour l'animation socioculturelle – AFASC

Groupe de travail 3 : Axe Insertion professionnelle

- Nydegger Christophe, membre du Copil, personne de référence
- Simonet Jean-Claude, membre du Copil
- Di Falco Thomas, chef de service, service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
- Gavin Joël, directeur OSEO Fribourg, membre de la plateforme Transition 1
- Masset Marie, coordinatrice de la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle – CJD, personne de référence

Groupe de travail 4 : Axe Prévention et Promotion de la citoyenneté

Ce GT a été divisé en six settings pour une meilleure appropriation des différents milieux couverts.

- Oesch Adrien, membre du Copil, personne de référence, Setting 1 Bas-seuil, Espace public et Vie nocturne
- Piller Michel, membre du Copil, Setting 2 Ecole
- Suter Wanda, membre du Copil, Setting 5 Justice et police
- Andrey Raphaël, adjoint du chef de service, service de l'enfance et de la jeunesse, Setting 3 Placement résidentiel éducatif et AEMO
- Dessimoz Stéphanie, cheffe de secteur, service de l'enfance et de la jeunesse, Setting 4 Ambulatoire
- Maradan Carine, collaboratrice scientifique, Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme, Setting 6 Migration et intégration
- Steinauer Tobie, adjoint au chef de service du commandement, police cantonale, Setting 5 Justice et police
- Wyss Lisa, wissenschaftliche Mitarbeiterin, Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme, Setting 6 Migration et intégration

Groupe de travail 5 : Axe Communication

- Page Didier, membre du Copil, personne de référence
- Berset Christel, déléguée à l'enfance et à la jeunesse, service de l'enfance et de la jeunesse
- Collomb Roselyne, spécialiste multimédia, Chancellerie d'Etat
- Da Cunha Mélanie, chargée de communication digitale, police cantonale
- Lovis Lucie, collaboratrice scientifique, secrétariat général DICS
- Ragot Yannick, conseiller scientifique, secrétariat général DSAS
- Vaudan Pierre, collaborateur scientifique, secrétariat général DEE

2 Elaboration

La note au Conseil d'Etat fixe un délai jusqu'à la fin août pour la réalisation des objectifs listés dans le mandat attribué à la task-force « Plan de soutien jeunesse Fribourg ». Afin d'atteindre ces objectifs, une planification directrice a été élaborée par l'équipe de projet du « Plan de soutien jeunesse Fribourg » en collaboration avec le Bucoor.

La durée du projet n'étant pas définie a priori, il a été décidé par le président du Copil, de ses membres et l'équipe de projet lors de la première séance du Copil du 19 mai 2021 d'étendre le projet sur six mois au minimum.

2.1 Calendrier opérationnel

La planification du projet et des différents processus à développer pour atteindre les objectifs fixés est imposée par le calendrier des jeunes (loisirs/formation/vacances) et des autres parties prenantes (services étatiques et associations). Au vu de l'urgence de la situation, des ressources ont été mises à disposition par l'Etat afin de commencer les opérations le plus rapidement possible. Ainsi, dès le mois de mai, une équipe de projet a été constituée afin de gérer et coordonner la réalisation dudit projet.

Le premier processus lancé s'étend du 19 mai au 7 juillet 2021 et consiste à réaliser un état des lieux des offres et des mesures existantes au sein des différents axes thématiques¹. Le deuxième processus a lieu du 7 juillet au 27 août 2021 et a comme but l'identification et la priorisation au sein de chaque GT des mesures urgentes à développer pour chaque thématique. Sur cette base, les membres du Copil procèdent à une priorisation de l'ensemble des mesures. Les processus suivants sont planifiés dès octobre 2021 et visent à l'atteinte des objectifs b, d et e du mandat.

Afin de mener à bien ce projet et d'en valider les différents livrables, le Copil s'est réuni à plusieurs reprises. La première séance a été agendée au 19 mai 2021. Lors de cette séance, les bases permettant le lancement et la conduite du projet ont été définies. Ainsi, après une présentation des objectifs du projet, cinq axes thématiques ont été identifiés afin de circonscrire plus précisément les domaines sur lesquels le travail devait être ciblé. Une première planification du projet a été validée. La deuxième séance du Copil a eu lieu le 17 juin 2021. Elle a permis de présenter la composition des GT et les différentes stratégies de consultation des acteur·ice·s concerné·e·s et de valider la forme définitive du livrable « état des lieux ». La troisième séance du Copil a eu lieu le 7 juillet 2021, date de remise du livrable « état des lieux » par les GT. Au cours de cette séance les leaders de chaque GT ont présenté les résultats de leur état des lieux, les difficultés rencontrées et le niveau d'exhaustivité du document remis. Lors de cette séance, l'équipe de projet a présenté le document permettant la réalisation du processus 2 relatif à l'identification des mesures urgentes. Ce livrable se décompose en deux parties : la « Partie 1 : fiche d'identification de la mesure urgente » et la « Partie 2 : fiche explicative de la mesure urgente ». Ce document a été validé par le Copil. La quatrième séance du Copil s'est déroulée en deux parties, les 31 août et 1^{er} septembre 2021. Au cours de cette séance, les personnes de référence des GT ont présenté les mesures retenues au sein de leur GT et argumenté en appuyant sur l'urgence de prioriser ces mesures. Par la suite, un processus de priorisation des mesures par les membres du Copil a permis de créer 3 paquets de priorisation en vue de la rédaction du rapport et de sa défense devant la Délégation Covid du Conseil d'Etat.

¹ A noter que le GT5 Communication qui a pour mission de faire connaître et diffuser aux jeunes, au grand public et aux partenaires institutionnels les offres et les mesures existantes pour la population des 12 à 25 ans dans le canton de Fribourg, n'a pas été inclus dans cette première partie de processus. Un fonctionnement et des objectifs différents prévalent dans ce GT5.

2.2 Etapes opérationnelles

Chaque étape opérationnelle présente le processus mené jusqu'au développement d'un livrable répondant au mandat assigné à la task-force « Plan de soutien jeunesse Fribourg ».

Tout au long du projet, les différents aspects des livrables attendus dans les processus ont été élaborés par l'équipe de projet, discutés avec le Bucoor et validés par le Copil. Malgré la diversité des domaines d'action, la forme des livrables a été unifiée et est identique pour chaque GT. Ceci a permis une homogénéité dans les données récoltées et d'en faciliter ainsi l'analyse et la mise en commun. Au vu de la contrainte du temps, l'objectif était de créer des documents aisément intelligibles et relativement courts à remplir afin de faciliter leur utilisation par les diverses parties prenantes du projet, tout en recueillant les informations nécessaires à la constitution du livrable complet.

2.2.1 Etat des lieux

Le premier processus consiste à réaliser un état des lieux des offres et des mesures existantes dans les différents domaines identifiés participant à la gestion des effets négatifs de la crise Covid sur les enfants et les jeunes. Cet état des lieux permet, dans un premier temps, de répertorier les offres et les mesures existantes participant à développer une réponse aux besoins des jeunes. Dans un deuxième temps, il objective la complexité du domaine et la diversité des acteurs concernés. Enfin, il révèle l'état de tension et de fragilité des différentes institutions. Il a également permis d'identifier les acteurs clés pour le processus suivant d'identification des mesures urgentes.

Le livrable « état des lieux » rassemble les informations suivantes :

- Porteur-s de l'offre/mesure
- Nom de l'offre/mesure
- Court descriptif
- Mandat : cantonal/communal/intercommunal/privé/autre
- Langue : français/allemand/bilingue/autre
- District-s/canton : Broye/Glâne/Gruyère/Sarine/Lac/Singine/Veveyse/multiple/ canton
- Type d'offre/mesure : santé psychique/intégration, inclusion/animation/éducatif/participation/ insertion professionnelle/orientation professionnelle/prévention/promotion/protection/communication/coordination/autre
- Si autre type d'offre/mesure, laquelle ?
- Offre/mesure développée du fait du COVID : oui/non
- Offre/mesure permanente ou ponctuelle : permanente/ponctuelle
- Fréquence de l'offre/mesure
- Public-cible
- Tranche d'âge concernée
- Nombre de bénéficiaires par année 2019
- Nombre de bénéficiaires par année 2020 (COVID)
- Etat de la situation actuelle due au COVID (aspects qualitatifs)
- Remarques

L'établissement de cet état des lieux a soulevé plusieurs difficultés. Tout d'abord, réaliser un état des lieux en moins de six semaines a été le principal défi. Les membres du GT *Vivre et construire ensemble* ont fait part de la difficulté d'établir un état des lieux exhaustif dû à la nature du domaine et l'hétérogénéité des acteurs. En effet, ces domaines (spécifiquement le sport, l'animation et les loisirs) sont parfois peu organisés structurellement et rassemblent un nombre très important d'acteurs différents dont certains sont inconnus des institutions faitières ou des services cantonaux. De plus, en grande majorité composés de petites associations dont beaucoup d'entre elles

fonctionnent avec des collaborateur·rice·s avec de bas taux d'occupation et/ou bénévoles, les acteur·ice·s de ces domaines n'ont pas saisi l'opportunité d'adhérer à ce processus par manque de ressources, incompréhension et/ou rejet de la demande. Du fait de leurs connaissances du domaine, cette situation avait été anticipée par l'équipe de projet et relayée aux membres du Bucoor dès le 2 juin 2021. Lors de la séance du Copil du 17 juin 2021, une solution a été élaborée pour ce GT 2 *Vivre et construire ensemble* afin de permettre l'établissement d'un état des lieux adapté. En effet, celui-ci ne prétend pas à l'exhaustivité mais répertorie les offres principales, fournit un premier ordre de grandeur de l'étendue du domaine des activités de loisirs et objective sa complexité.

Une autre difficulté rencontrée par l'ensemble des GT concerne la période durant laquelle la réalisation de l'état des lieux s'est déroulée. Effectivement, la période précédant la coupure estivale est spécialement chargée pour la plupart des acteur·ice·s du domaine de l'enfance et de la jeunesse. Dès lors, cette charge de travail supplémentaire était difficilement conciliable avec leurs tâches ordinaires ce qui a parfois engendré des difficultés pour répondre aux sollicitations liées à l'établissement de cet état des lieux.

2.2.2 Identification des mesures urgentes

Le deuxième processus consiste à identifier les mesures urgentes à renforcer ou à développer pour répondre aux besoins accrus ou nouveaux dus à la situation. Cette identification permet de constater rapidement où se situent les manques et où des ressources supplémentaires doivent être déployées.

Le livrable est divisé en deux parties :

La « Partie 1 : fiche d'identification de la mesure urgente » cadre le champ d'application de ladite mesure et rassemble les informations suivantes :

- Nom de la mesure
- Domaine
- Dans le but de : renforcer une mesure existante : laquelle ? S'insère-t-elle dans un cadre légal, une stratégie, un plan d'action/développer une mesure supplémentaire
- Objectif global de la mesure
- Mesure urgente à renforcer/développer de manière : permanente/temporaire, si temporaire, période de réalisation
- Réponse au(x) risque(s) urgent(s) suivant(s)

Le livrable « Partie 2 : fiche explicative de la mesure urgente » précise les conditions de mise en œuvre de ladite mesure et rassemble les informations suivantes :

- Public-cible
- Besoin(s) urgent(s) identifié(s)
- Objectif(s) visé(s)
- Cibles/indicateurs de mise en œuvre
- Acteur(s) principal(aux) responsable(s) de la mise en œuvre de cette mesure
- Estimation des coûts de mise en œuvre
- Commentaires

L'identification des mesures urgentes a soulevé plusieurs difficultés. La première difficulté rencontrée concerne la période durant laquelle l'identification des mesures urgentes s'est déroulée. Ce processus s'étend du 7 juillet au 31 août 2021, soit durant la période estivale pendant laquelle de nombreuses personnes sont absentes. Cette situation complique et ralentit le travail de groupe et la coordination. Par conséquent, plusieurs GT ont mis leur travail en pause de la mi-juillet à la mi-août. L'équipe de projet a anticipé cette contrainte du calendrier. C'est pourquoi la forme et le

contenu du livrable attendu dans ce deuxième processus ont été élaborés et validés afin qu'ils puissent être discutés et transmis lors de la dernière séance de Copil avant la coupure estivale. Ceci a permis à chaque personne de référence des GT de transmettre, dès le 7 juillet, aux membres des GT l'objectif du deuxième processus et la forme du livrable attendu.

La seconde difficulté rencontrée et identifiée lors des séances de coordination entre l'équipe de projet et les personnes de référence de chaque GT est la potentielle collusion du processus mené au sein de ce plan avec d'autres processus de nature similaire. En effet, en parallèle au plan de soutien, plusieurs commissions, plateformes ou groupes de travail mènent des travaux pour traiter des enjeux et des besoins du domaine concerné. C'est le cas notamment de la Commission pour les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle (CJD). De telles situations risquent d'apparaître pour d'autres domaines et de faire naître une « concurrence » entre les mesures proposées dans le « Plan de soutien jeunesse Fribourg » et ces actions parallèles, et ainsi de court-circuiter des travaux menés depuis plusieurs mois. Afin de répondre à cette situation, l'équipe de projet suggère donc de cibler les mesures proposées dans le « Plan de soutien jeunesse Fribourg » sur deux critères prioritaires : l'urgence et le risque. Cette proposition permet de distinguer les processus du plan (urgence/court-terme) des autres travaux en cours (moyen/long terme). Cette proposition est validée par le Copil le 7 juillet 2021.

La suite des opérations liées à ce processus d'identification des mesures est développée au point 3 du présent rapport.

2.2.3 Gestion de la problématique « jeunesse post-covid »

L'objectif visant à « proposer au Conseil d'Etat un modèle de gestion de la problématique « jeunesse post-covid » intégrée au dispositif en place » fait le lien entre l'urgence et la gestion de la nouvelle normalité post-covid. En effet, le sentiment d'urgence est véhiculé par les mesures proposées pour faire face aux besoins des enfants et des jeunes. La réalisation de ces mesures permet de répondre à cette situation et de faire face aux effets néfastes de la pandémie et des restrictions qui y sont liées. Elle doit accompagner la transition vers la nouvelle normalité post-covid. Cette nouvelle normalité ne représente plus l'urgence mais appelle à une gestion du changement. La normalité post-covid ne peut pas être la normalité d'avant-covid. Ainsi, un nouveau modèle de gestion permettra d'accompagner ce changement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse et d'en saisir les nouveaux contours basés sur l'existant.

Ce modèle de gestion se déploie en deux processus parallèles. Premièrement, il s'agit de participer à la gestion et à la coordination de la mise en œuvre des mesures du « Plan de soutien jeunesse Fribourg » retenues par le Conseil d'Etat et de prendre part à la sortie de l'état d'urgence. Deuxièmement, il s'agit de participer à la gestion du changement vers la nouvelle normalité post-covid. Hors de l'urgence, ce second processus vise à établir un fonctionnement du domaine de l'enfance et de la jeunesse mis à jour suite à la « casse » du Covid-19. Il s'agit d'identifier les dégâts causés non-urgents, d'identifier les « attentes post-covid » des enfants, des jeunes et des acteur·ice·s du domaine, et de proposer les ajustements nécessaires favorisant le changement vers la nouvelle normalité.

Par conséquent, l'organisation d'une consultation qualitative fournira les inputs indicatifs sur lesquels se basera ce modèle de gestion. Ces nouvelles aspirations seront traduites en recommandations vers une organisation du domaine adaptée basée sur le dispositif existant. Ce document de recommandations sera transmis aux acteur·ice·s concerné·e·s par le développement de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse fribourgeoise (Conseil d'Etat, Commission de l'enfance et de la jeunesse, Bureau de promotion des enfants et des jeunes).

La mise en œuvre de cet objectif pourra se concrétiser dès que la réponse du Conseil d'Etat quant aux mesures retenues au travers de ce plan nous sera connue. Pour autant, il est proposé, dès le mois d'octobre, de développer une stratégie de consultation des enfants, des jeunes et des acteur·ice·s du domaine sera élaborée et mise en œuvre durant les mois suivants.

A ce stade de la réflexion, il apparaît que les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Gérer et coordonner la mise en œuvre des mesures du « Plan de soutien jeunesse Fribourg »
- Constituer un groupe de travail « Consultation et participation »
- Organiser une consultation qualitative des jeunes de 12 à 25 ans et des acteur·ice·s du domaine
- Proposer un modèle de gestion de la nouvelle normalité du domaine de l'enfance et de la jeunesse

Ceux-ci permettraient la réalisation de l'objectif général visant à « proposer au Conseil d'Etat un modèle de gestion de la problématique « jeunesse post-covid » intégrée au dispositif en place ». Sans pour autant être en mesure de définir un calendrier précis, il paraît cohérent de sortir des processus menés en toute hâte et mal vécus par les acteur·ice·s du domaine lors des étapes précédentes de ce plan. Ainsi, la proposition est d'étendre, dans un premier temps, le mandat de cette task-force « Plan de soutien jeunesse Fribourg » jusqu'au 1er mai 2022, une année après sa création.

3 Identification

3.1 Stratégie d'identification

A la suite de la constitution de l'état des lieux, la poursuite du projet se focalise sur un travail d'identification des mesures urgentes à renforcer ou à développer pour faire face aux besoins exacerbés ou apparus chez les enfants et les jeunes de 12 à 25 ans du fait de la situation de crise sanitaire. Pour ce faire, au sein de chaque GT un travail d'analyse de la situation permet l'identification des mesures idoines pour faire face aux besoins des enfants et des jeunes et des institutions concernées.

Tout comme pour la production du livrable « état des lieux », la situation d'urgence impose un calendrier serré ne permettant par une analyse profonde et exhaustive des besoins.

Pour pallier ce manque, la méthode de consultation des acteurs du domaine doit être adaptée. Il a été dès lors préconisé d'élargir la composition des GT par des spécialistes du domaine traité, pouvant le cas échéant réaliser des consultations à l'interne des institutions auxquelles ils/elles sont affilié.e.s. Ainsi, les GT ont le rôle de représentation du domaine et portent cette responsabilité.

La fin du processus d'identification des mesures urgentes se conclut par la transmission, par ordre de priorité, des mesures urgentes par les personnes de références des GT à l'équipe de projet, développées dans des fiches « mesure urgente », divisée en deux parties :

- La « Partie 1 : fiche d'identification de la mesure urgente » rassemble les informations générales de la mesure en cadrant son champ d'application et en présentant son objectif global.
- La « Partie 2 : fiche explicative de la mesure urgente » se focalise sur les aspects opérationnels en précisant les conditions de réalisation de la mesure et en fournissant une estimation des coûts de sa mise en œuvre.

Cette fiche, élaborée par l'équipe de projet et validée par le Copil, est transmise aux personnes de référence des GT le 7 juillet 2021 leur donnant la flexibilité nécessaire pour lancer ce deuxième processus avant la coupure estivale.

En séance du 7 juillet 2021, les membres du Copil ont choisi de ne pas limiter le nombre de mesures pouvant être transmises par chaque GT, choix justifié par l'hétérogénéité du domaine de l'enfance et de la jeunesse et des réalités vécues dans les différentes thématiques ciblées. Cette manière de procéder permet aux membres des GT de se focaliser uniquement sur les critères de l'urgence et du risque, et sur les besoins auxquels répondre sur le terrain. Afin de soutenir et de coordonner ce travail d'identification, l'équipe de projet participe à chaque séance de travail prévue par les différents GT. Cette participation permet à l'équipe de projet de constituer une compréhension globale des mesures proposées, d'en identifier les potentielles synergies et la nécessité de coordonner les actions entre les mesures d'un même GT et entre les GT. Ce travail de coordination et de mise en cohérence des mesures proposées dans le cadre du « Plan de soutien jeunesse Fribourg » met en exergue l'importance de mener des actions coordonnées afin d'augmenter la cohérence, l'efficacité et l'efficacité du dispositif de mesures proposées.

3.2 Processus de sélection

Ce processus d'identification se conclut par une séance planifiée dans la seconde moitié du mois d'août durant laquelle les membres des GT sélectionnent en interne les mesures retenues. Les fiches (partie 1) des mesures retenues sont classées par ordre de priorité et transmises à l'équipe de projet jusqu'au 27 août 2021.

Dès réception, l'équipe de projet étudie les mesures transmises et examine les synergies potentielles entre les mesures issues des différents GT. Le résultat du traitement de ces fiches est envoyé aux membres du Copil le 29 août 2021 et prend la forme d'un tableau récapitulatif des mesures réceptionnées.

La séance du Copil ayant pour objectif de sélectionner les mesures urgentes proposées par le « Plan de soutien jeunesse Fribourg » a été doublée. En effet, sans limitation du nombre de fiches transmissibles, l'équipe de projet a opté pour un doublement de la séance. Cette étape de sélection des mesures identifiées au sein des GT représente le cœur du projet et ne peut se faire dans la précipitation. Les arguments et les discussions doivent pouvoir avoir lieu en vue d'une sélection qualitative des mesures urgentes.

Lors des séances du Copil du 31 août et du 1er septembre 2021, les personnes de référence de chaque GT présentent les mesures retenues au sein de leur GT et argumentent sur l'urgence et le risque liés à ces dernières. Ces discussions permettent aux membres du Copil de prendre connaissance de la situation qui prévaut dans chaque domaine.

En définitive, 48 mesures urgentes ont été transmises au Copil.

- Le GT 1 *Santé psychique* a proposé 16 mesures
- Le GT 2 *Vivre et construire ensemble* a proposé 10 mesures
- Le GT 3 *Insertion professionnelle* a proposé 5 mesures
- Le GT 4 *Prévention et Promotion de la citoyenneté* a proposé 15 mesures
- L'équipe de projet a proposé 2 mesures

Comme plusieurs mesures identiques sont proposées, il est possible de les regrouper tout en gardant la force des différents argumentaires, ce qui conduit à un total de 41 mesures.

Toutes les 41 mesures ont une pertinence de terrain et répondent à un besoin urgent avéré relayé par les spécialistes des différents domaines. Au niveau du Copil, il a été cependant jugé nécessaire de procéder à une seconde priorisation. Cette seconde priorisation permet, d'une part, de contrer le travail en silo réalisé en GT au cours des deux premiers processus, et d'autre part, de faire ressortir 3 paquets de mesures de priorités distinctes.

Pour contrer ce travail en silo, les 41 mesures sont d'abord ventilées dans 3 « settings d'intervention » ne reprenant pas le découpage des 5 domaines couverts par les GT.

- Setting 1 « Institutionnalisation » : Mesures qui visent les jeunes dont les problématiques et les besoins ont déjà été identifiées. Il s'agit de mesures réactives dont les interventions se font en majorité dans des institutions.
- Setting 2 « Détection » : Mesures qui favorisent le contact des jeunes et la sensibilisation. Il s'agit de mesures permettant la détection des jeunes nécessitant un accompagnement. Ces mesures orientent les jeunes vers des offres adaptées répondant à leur situation et leurs besoins.
- Setting 3 « Promotion » : Mesures qui favorisent la création d'espaces de socialisation. Ces mesures offrent des opportunités de faire des rencontres, de créer du lien et de faire société. Ces mesures permettent aussi des actions de prévention.

Ensuite, chaque membre du Copil dispose de 50 points qu'il/elle doit distribuer vers les 41 mesures, avec un maximum de 5 points pour chaque mesure. Plus une mesure obtient de points, plus elle est jugée comme prioritaire. Ainsi, le Copil a établi sa propre priorisation des mesures sur la base de 6 critères préalablement établis :

- Réponse au mandat
- Urgence Covid (l'ordre de priorisation fourni par les GT donne une indication sur ce critère)
- Rapidité de mise en œuvre
- Diversité des champs d'application
- Transversalité des mesures dans les 5 thématiques du Plan (Santé / Insertion professionnelle / Vivre ensemble / Prévention et promotion de la citoyenneté / Communication)
- Couverture des différents groupes de populations

Selon les scores obtenus par les différentes mesures, elles ont été classées en 3 paquets :

- Paquet de priorité 1 « Impératives-Urgentes » : Mesures impératives pour répondre au mandat et à l'urgence créée par la pandémie.
- Paquet de priorité 2 « Nécessaires-Importantes » : Mesures nécessaires pour répondre aux défis posés par la pandémie dont l'importance est avérée. Pour autant sur certains aspects (critères), elles répondent moins à l'urgence posée par le mandat.
- Paquet de priorité 3 « Non urgentes-Pertinentes » : Mesure non urgentes mais pertinentes pour la réponse à fournir à la situation pandémique et pour le développement du domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Le nombre de mesures par paquet n'est pas fixé a priori par une limite arithmétique. Bien que le score influe sur cette limite, celle-ci résulte également d'une mise en cohérence du dispositif d'intervention pour en augmenter la pertinence et l'efficacité.

Au total, le paquet de priorité 1 regroupe 11 mesures, le paquet de priorité 2 regroupe 8 mesures et le paquet de priorité 3 regroupe 22 mesures. Seules les mesures du paquet 1 font l'objet d'un développement plus argumenté dans ce présent rapport.

Cette délimitation de 3 paquets distincts vise à orienter les décisions à prendre dans la mise en œuvre des mesures par l'objectivation de l'urgence perçue par les membres du Copil. La lisibilité d'un bloc de 41 mesures est faible et ne dit rien sur les différentes urgences dans leur mise en œuvre. Ce découpage a l'avantage de mettre en exergue 3 niveaux de priorité sans pour autant amenuiser l'importance de chacune des mesures. Car bien qu'il y ait un ordre de priorité de 1 à 3, il est important de souligner que toutes les mesures proposées sont pertinentes et participent à la réponse développée par le « Plan de soutien jeunesse Fribourg » pour faire face aux effets néfastes des externalités due à la gestion de la crise du Covid-19 sur les jeunes de 12 à 25 ans. Quelles soient des mesures de réaction, de détection, de prévention ou de promotion, toutes participent à l'élaboration d'une réponse convaincante. Dès lors, le choix de mettre en œuvre ou non une mesure ne devrait pas être argumenté du seul fait de sa présence dans le paquet 1, 2 ou 3. Chacune des 41 mesures participent à l'élaboration d'une action coordonnée efficace pour faire face aux externalités de la pandémie.

L'équipe de projet reste à disposition si l'une ou l'autre des mesures du paquet 2 et 3 nécessitent un développement accentué.

4 Mesures

Le choix est fait de ne développer que les mesures du paquet de priorité 1. Initialement, 11 mesures composent ce paquet mais sur demande de la Délégation Covid du Conseil d'Etat, deux mesures sont retirées de ce paquet et une nouvelle mesure y est ajoutée. Au final, 10 mesures sont retenues et présentées comme des mesures impératives et urgentes à renforcer/développer pour répondre au mandat. Sur ces 10 mesures, 7 mesures concernent des offres existantes qui nécessitent un renforcement afin de faire face aux besoins accrus liés à la pandémie de Covid-19.

Selon le type de mesures, ses spécificités de mise en œuvre et son impact, leur financement est prévu sur 2 ans, sans garantie de reprise au-delà de la période annoncée.

A la fin du financement de chaque mesure, une évaluation de mise en œuvre et d'impact est réalisée.

Les 10 mesures détaillées et un tableau récapitulatif des coûts sont développés ci-dessous.

Nom de la mesure : Soutien au développement du travail social de rue dans le canton de Fribourg

Axe(s) thématique(s)	Santé psychique + Construire et vivre ensemble + Prévention et promotion de la citoyenneté		Setting	Détection
Domaine	Socioéducatif / Santé psychique			
Situation actuelle	<p>Augmentation des situations de crise et de l'occupation de l'espace public par les jeunes à certaines périodes, découlant de la pandémie de Covid-19. Dans ce contexte, il y a des besoins accrus des jeunes de s'exprimer, d'être entendu·e·s et d'être soutenu·e·s à différents niveaux.</p> <p>Depuis la fin du semi-confinement, la recrudescence des tensions entre groupes de jeunes se retrouvant à l'extérieur et le voisinage a été constatée. Une intensification des tensions entre groupes de jeunes de communes différentes a été constatée par différents acteurs et relayés dans les médias. Ce phénomène se retrouve également à travers les nombreuses sollicitations liées à ce type de situations reçues à REPER dans les communes qui les mandatent pour une intervention de travail social de rue. L'introduction du certificat Covid pour accéder à toute une série d'offres culturelles et de loisirs risque très certainement de raviver et d'augmenter à nouveau cette problématique. Le nombre de jeunes en situation de détresse est en augmentation.</p>			
Etat actuel	<p><input checked="" type="checkbox"/> renforcer une mesure existante</p> <p><i>Laquelle ?</i> Interventions de travail social de rue dans différentes communes du canton.</p> <p><input type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire</p>			
Descriptif	Objectif global	<p>Cette mesure vise à augmenter les possibilités «d'aller vers» les jeunes qui en ont besoin et de les soutenir face à des situations complexes et multithématiques. Au niveau institutionnel, elle permet de soutenir les communes qui se trouvent confrontées actuellement à des situations problématiques et complexes, dans la recherche de solutions appropriées.</p> <p>Le travail social de rue (permanences sociales de rue / aufsuchende Jugendarbeit) se caractérise par une démarche «d'aller vers» le public cible grâce une présence régulière dans la rue et sur les lieux de vie de celui-ci. Les travailleuses et travailleurs sociaux de rue (Jugendarbeiter*innen) peuvent entrer en contact et développer une relation de confiance avec les jeunes afin de favoriser l'expression de besoins et de demandes de leur part. Ce travail social de rue permet le renforcement des ressources et le soutien des jeunes en difficulté. Les jeunes ont accès à une présence continue et une implication directe dans leurs milieux de vie leur offrant une possibilité d'être écoutés, de s'exprimer, d'échanger, d'être informés, conseillés et soutenus. Les jeunes sont ainsi mobilisés dans une dynamique individuelle et collective et accompagnés dans leur cheminement existentiel et social. Ce travail a</p>		

donc **un objectif de contact d'un public difficile d'accès, de prévention, de détection et d'orientation vers les mesures répondant aux besoins identifiés.**

Actuellement, plusieurs communes ont mis en place ce type de prestations, en sus de l'offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, comme élément de base d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse visant l'encouragement, la protection et la participation des enfants et des jeunes.

La mise en place d'une offre est soutenue au niveau étatique :

1. Au travers d'un **soutien du SSP accordé à REPER dans le cadre du programme cantonal de promotion de la santé mentale 2022-2025** (co-financé par la DSAS et Promotion Santé suisse), les communes intéressées bénéficient d'une phase de diagnostic de la situation des adolescent-e-s et des jeunes adultes en situation de vulnérabilité sur leur territoire, et plus particulièrement de celles et ceux qui se regroupent dans l'espace public. Cette expertise permet d'identifier les enjeux spécifiques à la commune et de proposer des pistes d'interventions. Elle fournit une première base pour les communes qui souhaitent mettre en place des offres bas-seuil pour leurs jeunes ou développer les offres déjà existantes.
2. La mise en place d'une offre concrète, sur la base de cette expertise, est de la compétence de la commune qui peut solliciter un soutien financier sur trois ans auprès de l'Etat. Dans le cadre de son **plan d'action cantonale enfance et jeunesse «Je participe!», l'Etat, via la subvention enfance-jeunesse**, soutient financièrement durant 3 ans les communes qui développent de telles offres .

Cette mesure du Plan de soutien jeunesse Fribourg est également destinée à renforcer des interventions de travail social de rue déjà implantées dans des communes et qui font état de besoins augmentés en raison de la pandémie de Covid-19, comme par exemple le travail social hors murs déployé par le Service communal de la Jeunesse de la Ville de Bulle.

Le soutien à l'établissement des diagnostics assurés par REPER est prévu actuellement dans le cadre du renouvellement du programme cantonal de promotion de la santé mentale 2022-2025 (co-financé par la DSAS et Promotion Santé suisse). **Le montant prévu pour ce soutien permet un nombre limité de diagnostics par année et ne permettra pas de rejoindre tous les besoins en lien avec la pandémie.** Le soutien actuel de

		<p>la subvention enfance-jeunesse du SEJ au développement des politiques communales en faveur de la jeunesse, est une tâche permanente et à long terme inscrite dans le plan d'action «Je participe!». Toutefois, avec la pandémie, les besoins des jeunes sont en augmentation et le nombre de communes souhaitant avoir un soutien pour la mise en place d'offres adaptées à leur situation est susceptible également d'augmenter.</p> <p>Un montant financier supplémentaire permettra de répondre aux besoins d'un nombre plus important de communes, et par conséquent de jeunes. Le soutien permettra d'une part de renforcer les diagnostics assurés par REPER et d'autre part de prévoir des incitations financières à l'attention des communes qui souhaitent mettre en place / ou renforcer leur offre existante en matière de travail social hors mur / aufsuchende Jugendarbeit en lien avec la situation du COVID. Ce soutien permettra également de former les travailleurs sociaux / Jugendarbeiter*innen au dispositif d'indication pour les jeunes assuré par REPER et de prévoir une coordination renforcée autour de la question de la détection des problèmes d'addiction (Les travailleurs sociaux hors murs / Jugendarbeiter*innen ayant une positions clé pour assurer la détection des situations à risques).</p>
	Temporalité	<input type="checkbox"/> permanente <input checked="" type="checkbox"/> temporaire <i>Période de réalisation : 2 ans, 2022-2023</i>
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	<p>1. Les situations d'adolescent·e·s et jeunes adultes en situation de vulnérabilité et/ou de crises augmentent en raison des conséquences de la pandémie de Covid-19.</p> <p>2. Une partie de ces jeunes passent entre les mailles du filet des mesures traditionnelles qui leur sont destiné·e·s.</p> <p>3. La fréquentation régulière de l'espace public par un nombre grandissant d'adolescent·e·s et de jeunes adultes en situation de vulnérabilité crée ou renforce des tensions communautaires.</p>
	Public-cible	Adolescent·e·s et jeunes adultes 15-25 ans en situation de vulnérabilité.
Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	<p>1. Augmentation de la marginalisation professionnelle et sociale des adolescent·e·s et des jeunes adultes en lien avec la pandémie de Covid-19.</p> <p>2. Augmentation des situations à risques vécues par les adolescent·e·s et les jeunes adultes en lien avec la pandémie de Covid-19.</p>

		3. Augmentation des tensions sur la cohésion sociale dans les quartiers et les communes.
	Objectif(s) visé(s)	<p>1. Aller à la rencontre des adolescent·e·s et jeunes adultes fréquentant régulièrement l'espace public pour créer une relation de confiance et favoriser l'expression de besoins et de demandes individuelles et de groupes.</p> <p>2. Répondre à ces besoins et ces demandes avec le public concerné à travers différentes prestations (accompagnements socioéducatifs individuels ou de famille, accompagnements de projets de groupes, projets communautaires, plateformes de rencontre et d'échanges, etc.).</p> <p>3. Renforcer le sentiment d'appartenance et de reconnaissance par la collectivité des adolescent·e·s et jeunes adultes en situation de vulnérabilité et réduire ainsi leur stigmatisation.</p>
	Indicateur(s)	<p>1. Nb de communes qui demandent un diagnostic.</p> <p>2. Nb de communes qui développent l'offre.</p> <p>Des interventions de travail social de rue sont développées ou renforcées par des communes ou des groupements de communes.</p> <p>3. Nb de jeunes soutenus.</p> <p>Des jeunes en situation de vulnérabilité sont approché·e·s et soutenu·e·s dans leurs démarches pour répondre à leurs besoins et leur demande. La cohésion sociale au sein des communes est renforcée.</p>
	Acteur(s) responsable(s)	<p>1. Communes (autorités communales, services communaux, acteurs en lien avec les adolescent·e·s les jeunes adultes dans les communes).</p> <p>2. REPER, Service de la jeunesse de la Ville de Bulle, Arcades, Association AdO, Jugendarbeit, autres partenaires sociaux.</p> <p>3. Service de la santé publique et Bureau de promotion des enfants et des jeunes.</p>
Demande de soutien financier	Montant de 75'000.-CHF/an pour 2 ans, 2022 et 2023	
Description du mandat cantonal actuel REPER	<p>En matière de travail social de rue, le mandat cantonal confié à REPER équivaut à 1,5 EPT, auquel s'ajoute le pilotage de cette intervention, lequel est compris dans le 0,8 EPT du responsable du secteur Rue & Réalisations. Ces moyens ne sont pas suffisants pour que REPER soit présent dans tout le canton, là où une intervention de travail social de rue serait nécessaire.</p> <p>Premièrement, pour qu'une telle intervention porte ses fruits, il s'agit d'être présent au moins une fois par semaine sur un site afin de pouvoir rentrer en lien avec le public cible. Deuxièmement, une fois le lien de confiance</p>	

	<p>développé avec ce dernier, les présences dans la rue débouchent sur d'autres prestations du travail social de rue qui s'ajoutent à ces présences, telles que les accompagnements socioéducatifs, les accompagnements de projets de jeunes et les démarches communautaires. Le travail social de rue est donc une intervention dense, à plusieurs facettes, qui s'inscrit sur le moyen-long terme.</p> <p>En raison de ces moyens limités, les présences dans l'espace public de REPER dans le cadre du mandat cantonal se concentrent au centre-ville de Fribourg, là où la probabilité de rentrer en lien avec des jeunes provenant de tout le canton est la plus grande. Depuis 2006, la commune de Fribourg finance également le secteur Rue & Réalisations de REPER pour renforcer sa présence au centre-ville de Fribourg. En 2021, ce financement correspond à un 0,9 EPT. Le total des EPT au centre-ville de Fribourg, mandat cantonal et communal confondus, se monte donc à 2,4EPT, répartis entre 4 personnes, dont 2 se partagent également le 0,7 EPT un pourcentage à Villars-sur-Glâne.</p>																								
<p>Description des mandats communaux actuels REPER</p>	<table border="1" data-bbox="464 808 1386 1279"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>EPT en 2021</th> <th>Personnes en 2021</th> <th>Début du mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fribourg</td> <td>0,9</td> <td>4 (y.c. mandat cantonal)</td> <td>2006</td> </tr> <tr> <td>Romont</td> <td>0,9</td> <td>2</td> <td>2008</td> </tr> <tr> <td>Villars-sur-Glâne</td> <td>0,7</td> <td>2</td> <td>2018</td> </tr> <tr> <td>Attalens</td> <td>0,7</td> <td>1</td> <td>2019</td> </tr> <tr> <td>Corminboeuf</td> <td>0,4</td> <td>1</td> <td>2021</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'équipe de travailleuse et travailleurs sociaux de REPER est composée en tout de 7 personnes, puisque 1 d'entre elle et 2 d'entre eux sont engagées dans 2 mandats communaux simultanément.</p>	Commune	EPT en 2021	Personnes en 2021	Début du mandat	Fribourg	0,9	4 (y.c. mandat cantonal)	2006	Romont	0,9	2	2008	Villars-sur-Glâne	0,7	2	2018	Attalens	0,7	1	2019	Corminboeuf	0,4	1	2021
Commune	EPT en 2021	Personnes en 2021	Début du mandat																						
Fribourg	0,9	4 (y.c. mandat cantonal)	2006																						
Romont	0,9	2	2008																						
Villars-sur-Glâne	0,7	2	2018																						
Attalens	0,7	1	2019																						
Corminboeuf	0,4	1	2021																						
<p>Nombre de nouvelles demandes communales (durant la période Covid)</p>	<p>4 nouvelles demandes communales ont été adressées à REPER durant la période COVID :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 expertises jeunesse ont déjà été réalisées, dont 1 a abouti à un mandat communal de travail social de rue. - 1 demande concernant potentiellement 10 communes est en cours de discussion, et pourrait déboucher début 2022 sur une expertise jeunesse grand format. - 1 demande d'extension d'un mandat communal de travail social de rue déjà existant est en cours de discussion, et devrait aboutir pour le 1^{er} janvier 2022. <p>Deux supports destinés aux communes pour promouvoir l'expertise jeunesse et le travail social de rue sont en cours de développement. Le premier, consacré à l'expertise jeunesse, sera terminé début 2022, et le deuxième présentant le travail social de rue sera achevé courant 2022. Ces supports seront utilisés dans une campagne auprès des communes pour mieux faire connaître ces prestations.</p>																								

Utilisation du budget demandé	<p><u>Expertises jeunesses :</u></p> <p>Le coût et la durée d'une expertise jeunesse varie en fonction de la démographie et de la surface géographique de la ou des communes mandatrices, ainsi que du cahier des charges défini avec celle(s)-ci. Ainsi, l'expertise jeunesse peut durer de 3 semaines à 3 mois, et coûter entre 2'000.- et 10'000.-. De manière générale, il faut compter environ 1000.- pour 1000 habitant·e·s.</p> <p><u>Implémentation de mesures :</u></p> <p>Chaque mesure de travail social de rue peut être soutenue entre 10'000.- et 15'000.- par an et par commune pendant trois ans, selon les conditions d'octroi prévues dans le cadre de la subvention enfance et jeunesse.</p> <p>Ainsi, dans le cadre de cette mesure du plan soutien jeunesse, entre 3 et 6 expertises jeunesse pourraient être menées chaque année, en fonction de leur volume respectif, et autant de mesures de travail social de rue pourraient être soutenues annuellement.</p>																
Remarques	<p>Autres mesure TSHM hors collaboration avec REPER</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Ville de Bulle finance le travail social hors mur depuis 2013 • Les communes germanophones du canton ont un fonctionnement quelque peu différent. Le job de travailleur·euse social·e hors mur en tant que tel n'existe pas. Cependant ce travail est réalisé par les animateur·rice·s socioculturel·le·s des centres d'animation socioculturelle (Jugendarbeit) qui sortent de manière plus ou moins fréquente hors des murs du centre pour aller à la rencontre des jeunes. <ul style="list-style-type: none"> > La plupart des animateur·rice·s socioculturel·le·s n'ont pas de temps de travail fixe pour cette mission. Pour autant, ils/elles indiquent que ce n'est pas parce que le besoin n'existe pas mais parce qu'ils/elles n'ont pas les ressources pour le faire. <table border="1" data-bbox="427 1254 1348 2042"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>EPT en 2021</th> <th>Remarques</th> <th>Personnes en contrats en 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bulle</td> <td>1,2 EPT dédiés au TSHM 2013 (0,5 EPT)</td> <td></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Jugendarbeit Senseoberland (Plaffeien, Plasselb, Brünisried, Rechthalten, Giffers, Tentlingen, St. Silvester, les paroisses de Plaffeien, Rechthalten-Brünisried, St. Silvester)</td> <td>0,5 EPT pour l'animation socioculturelle</td> <td>Le travail social hors mur est réalisé de manière sporadique, sans pourcentage fixe dédié.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jugendarbeit Sense Mitte (Tafers, Heitendried, St. Ursen)</td> <td>0,6 EPT pour l'animation socioculturelle</td> <td>Pas de ressources pour réaliser le travail social hors mur de manière efficace. Malgré tout, présence hors</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Commune	EPT en 2021	Remarques	Personnes en contrats en 2021	Bulle	1,2 EPT dédiés au TSHM 2013 (0,5 EPT)		3	Jugendarbeit Senseoberland (Plaffeien, Plasselb, Brünisried, Rechthalten, Giffers, Tentlingen, St. Silvester, les paroisses de Plaffeien, Rechthalten-Brünisried, St. Silvester)	0,5 EPT pour l'animation socioculturelle	Le travail social hors mur est réalisé de manière sporadique, sans pourcentage fixe dédié.		Jugendarbeit Sense Mitte (Tafers, Heitendried, St. Ursen)	0,6 EPT pour l'animation socioculturelle	Pas de ressources pour réaliser le travail social hors mur de manière efficace. Malgré tout, présence hors	
Commune	EPT en 2021	Remarques	Personnes en contrats en 2021														
Bulle	1,2 EPT dédiés au TSHM 2013 (0,5 EPT)		3														
Jugendarbeit Senseoberland (Plaffeien, Plasselb, Brünisried, Rechthalten, Giffers, Tentlingen, St. Silvester, les paroisses de Plaffeien, Rechthalten-Brünisried, St. Silvester)	0,5 EPT pour l'animation socioculturelle	Le travail social hors mur est réalisé de manière sporadique, sans pourcentage fixe dédié.															
Jugendarbeit Sense Mitte (Tafers, Heitendried, St. Ursen)	0,6 EPT pour l'animation socioculturelle	Pas de ressources pour réaliser le travail social hors mur de manière efficace. Malgré tout, présence hors															

		des murs irrégulière.	
Jugendarbeit Düdingen	<i>0,9 EPT pour l'animation socioculturelle</i>	Travail social hors mur réalisé de manière occasionnelle, sans mission fixe.	
Jugendarbeit Wünnewil-Flamatt	<i>0,8 EPT pour l'animation socioculturelle</i>	2% du temps de travail dédié au travail social hors mur.	
Offene Kinder- und Jugendarbeit Schmitten	<i>0,5 EPT pour l'animation socioculturelle</i>	Travail social hors mur réalisé de manière occasionnelle, environ 2-5% du temps de travail. Cela ne correspond pas au besoin mais aux capacités de travail à disposition.	
Jugendarbeit Bösinggen	<i>0,6 EPT + 0,1 EPT (travail d'intérêt général) pour l'animation socioculturelle</i>	Travail social hors mur réalisé sans pourcentage fixe dédié, de manière sporadique.	
Offene Kinder- und Jugendarbeit Murten (Roxx)	<i>1,75 EPT + 0,5 EPT (en formation) pour l'animation socioculturelle</i>	0,3 EPT dédié au travail social hors mur.	
Kinder- und Jugendarbeit Regio Kerzers (Ferenbald, Frächsel, Golaten, Gurbrü, Ried b. Kerzers, Wileroltigen, Kerzers)	<i>1,4 EPT pour l'animation socioculturelle</i>	Pas d'indication.	
Offene Kinder- und Jugendarbeit Ueberstorf	<i>0,3 EPT (depuis juillet 2021) pour l'animation socioculturelle</i>	Pas de ressources pour réaliser le travail social hors mur.	
Jugendarbeit Region Gurmels	<i>0,8 EPT pour l'animation socioculturelle</i>	Pas d'indication.	
Regionale Fachstelle für Jugendseelsorge	<i>1,3 EPT pour l'animation socioculturelle</i>	Aucun.	

	REPER (deutschsprachige Abteilung)	<i>1,35 EPT pour l'animation socioculturelle</i>	Aucun.	
	Evangelisch-reformiert Kirche des Kantons Freiburg	<i>0,2 EPT pour l'animation socioculturelle</i>	Aucun.	

Nom de la mesure : Fondation Transit, secteur AEMO

Axe(s) thématique(s)	Santé psychique + Prévention et promotion de la citoyenneté	Setting	Institutionnalisation
Domaine	Socioéducatif		
Situation actuelle	<p>Durant les 3 premiers trimestres de l'année 2021 : 146 demandes adressées à l'AEMO (projection année complète 2021 = 195 demandes). Année 2020 = 160 demandes (+23%).</p> <p>Retours des intervenant·e·s sur le terrain : nette augmentation de la demande depuis le début de la pandémie.</p> <p>Liste d'attente de l'AEMO au 12.10.21 = 42 familles (fluctuation entre 42 et 55 familles ces dernières semaines, ce qui représente 100 enfants).</p> <p>Durée d'attente pour la prise en charge : 5 mois.</p> <p>Dans ces données, ne sont pas inclus les suivis terminés mais qui ont dû être réactivés suite à une aggravation de la situation dans le contexte de la pandémie (nombre évalué à 20).</p> <p>Dans ces données n'apparaissent pas non plus les renoncements aux demandes : certain·e·s intervenant·e·s du SEJ demandent le nombre de mois d'attente et renoncent à la prestation dû à une trop longue attente, ce qui engendre parfois des placements par mesure de protection, placements que l'AEMO est censé pouvoir diminuer.</p> <p>Poste de 0.5 EPT accordé en 2021 n'a produit aucun effet.</p>		
Etat actuel	<p><input checked="" type="checkbox"/> renforcer une mesure existante</p> <p><i>Laquelle ? Action éducative en milieu ouvert (suivi à domicile pour famille avec des enfants âgés de 0 à 18 ans). Il s'agit de renforcer une mesure existante pour absorber le surplus des demandes provoquées par le confinement et les mesures de restrictions sociales (cf. Michaud et al. « L'impact de la pandémie de Covid-19 sur la santé et le développement des jeunes en Suisse », 2021)</i></p> <p><input type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire</p>		
Descriptif	Objectif global	Mandat de l'AEMO est un mandat d'intervention précoce. Chaque demande est urgente et devrait pouvoir être prise en charge dans un délai de 1-2 semaines au maximum. Chaque demande doit pouvoir être analysée et le nombre d'intervention adaptée en fonction de chaque situation (entre intensif à plusieurs fois par semaine et normal à 1x/semaine). Actuellement : pour pouvoir intervenir dans davantage de familles, rendez-vous sont limités à toutes les 2-3 semaines. Objectif de la mesure : revenir à une situation « normale » (suivis dans un délai de 1-2 semaines maximum) ; traiter la liste d'attente et suivi assuré chaque 2 semaines dans les familles.	
	Temporalité	<input type="checkbox"/> permanente	

		<input checked="" type="checkbox"/> temporaire <i>Période de réalisation : 2 ans, 2022-2023</i>
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	<p>1. Liste d'attente s'est allongée depuis la pandémie, elle est de 42 familles (état au 12.10.21), mais nombre fluctue entre 42 et 55 familles ces dernière semaines.</p> <p>2. Nette dégradation des situations. Situations devenant invivables à domicile (décompensation, agressivité, solitude, etc.).</p> <p>3. Dégradation des conditions de suivis : prise en charge trop tardive après plusieurs mois d'attente : situations familiales se sont dégradées ce qui a pour conséquence un allongement du suivi (elle est passée de 9 mois à 15 mois depuis 2019).</p>
	Public-cible	Familles avec enfants de 0 à 18 ans.
Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	<p>1. Le service est en sous-dotation chronique et n'arrive pas à faire face à la demande. L'AEMO est actuellement au maximum de ses possibilités d'intervention.</p> <p>2. Eviter le développement de problèmes familiaux (agressivité, dépression, crises).</p> <p>3. Répondre à un besoin urgent. Tous les services dispensant des mesures d'action socio-éducatives à domicile ont vu leur liste d'attente s'allonger de fin 2020 à mi 2021 en fonction de la situation sanitaire.</p>
	Objectif(s) visé(s)	<p>1. Soulager les familles dans les situations très difficiles.</p> <p>2. Eviter une dégradation de la situation à domicile.</p> <p>3. Essayez d'empêcher l'institutionnalisation des enfants ou l'hospitalisation de membres de la famille.</p>
	Indicateur(s)	<p>1. Financer la Fondation Transit pour résorber la liste d'attente de 42 familles.</p> <p>2. Engagement de personnel éducatif de manière pérenne pour pouvoir intervenir plus rapidement et plus souvent.</p>
	Acteur(s) responsable(s)	<p>1. Fondation Transit, secteur AEMO</p> <p>2. SPS pour le financement</p> <p>3. SEJ pour l'indication</p>
	Montant de 120'000.-CHF/an pour 2 ans, 2022 et 2023	
Demande de soutien financier	<p>Résorption de la liste d'attente aux mêmes conditions de suivis qu'aujourd'hui: 1,20 EPT durant 2 ans (environ 240'000.-). La durée de 2 ans est fonction de la liste d'attente (5 mois) et de la durée des suivis (15 mois).</p>	
Remarques	<p>Hors Plan de soutien jeunesse :</p> <p>Demandes pérennes à inclure dans le prochain plan financier du programme gouvernemental : Demandes urgentes et suivis intensifs</p>	

possibles : 2,3 EPT, environ 230'000.-. Cette demande-là n'est pas spécifique COVID, mais elle permettrait de faire des suivis adaptés à la demande et au besoin.

Nom de la mesure : OMax

Axe(s) thématique(s)	Insertion professionnelle	Setting	Institutionnalisation
Domaine	Orientation professionnelle		
Situation actuelle	<p>En 2020, chaque conseiller·ère supervise en moyenne 800 à 850 élèves de 9H à 11H dans leurs démarches. Il s'agit donc d'un accompagnement à large échelle qui s'adresse à l'ensemble des élèves des CO du canton. Les élèves en grandes difficultés dans leurs démarches ne peuvent que faiblement bénéficier d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement ciblé, eu égard au nombre élevé de jeunes à encadrer. Chaque année, de nombreux·euses jeunes terminent leur scolarité obligatoire sans solution et s'inscrivent dans des mesures transitoires, ou tout simplement disparaissent de la vision des services de l'Etat et des communes. L'objectif est de pouvoir anticiper ces problématiques et soutenir ces personnes à s'insérer professionnellement au terme de leur scolarité. Cette mesure a une visée proactive. Pour l'année scolaire 2019-2020, 342 élèves ont terminé leur scolarité sans solution. Cela représente 8% de la totalité des élèves du canton. Un chiffre relativement élevé.</p>		
Etat actuel	<p><input checked="" type="checkbox"/> renforcer une mesure existante</p> <p><i>Laquelle ?</i> La mesure OMax, est existante que temporairement puisqu'elle est de durée déterminée, et elle est financée pour une année par le plan de relance COVID de l'Etat de Fribourg.</p> <p><input type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire</p>		
Descriptif	Objectif global	Développer une mesure proactive dans le domaine de l'orientation professionnelle pour les élèves en difficulté dans la recherche de solution après l'école obligatoire.	
	Temporalité	<p><input type="checkbox"/> permanente</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> temporaire</p> <p><i>Période de réalisation : 2 ans, pour années scolaires 2022-2023 et 2023-2024</i></p>	
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	<p>1. Détecter les élèves qui auront des difficultés d'insertion professionnelle à la fin de l'école obligatoire.</p> <p>2. Agir en amont avant que les élèves ne se retrouvent sans solution.</p> <p>3. Soutenir et accompagner les bénéficiaires sous une forme renforcée en fonction des problématiques et des difficultés observées.</p>	
	Public-cible	Élèves du CO (10H et 11H)	
Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	1. Pas de solution pour de nombreux·euses élèves terminant leur scolarité obligatoire et « disparition des radars de l'Etat » des élèves à risque.	

		<p>2. Gonflement des mesures dites réactives, telles que le SeMo, Préfo.</p> <p>3. Augmentation des élèves demandant à faire une 12ème année de CO.</p>
	Objectif(s) visé(s)	<p>1. Mettre en œuvre des ateliers préparant à l'entrée dans le monde professionnel.</p> <p>2. Soutenir et accompagner les bénéficiaires sous une forme renforcée en fonction des problématiques et des difficultés observées.</p> <p>3. Sensibiliser et favoriser les liens avec le monde professionnel via des stages et des expériences préprofessionnelles.</p>
	Indicateur(s)	<p>1. Insertion réussie.</p> <p>2. Solution de formation trouvée (ou solution transitoire).</p>
	Acteur(s) responsable(s)	<p>1. SOPFA, conseiller·ère·s en orientation et en insertion.</p> <p>2. Direction et enseignant·e·s du CO.</p> <p>3. LIFT</p>
Demande de soutien financier	<p>Montant de 118'000.-CHF/an pour 2 ans, année scolaire 2022-2023 et année scolaire 2023-2024</p> <p>Les coûts principaux se retrouvent dans les frais de personnel, avec un 20% par CO. Un autre poste important est celui des mandats aux partenaires, tels que Lift et Pro Juventute.</p> <p>L'année-pilote 1 (cf. annexe à cette mesure) est réelle et concerne l'année scolaire en cours. Omax sur l'année une est financée par le Plan de relance de l'Etat de Fribourg.</p> <p>Pour l'année 2 (2022-2023) 10 CO seraient concernés par la mesure. Pour cette année, un soutien à hauteur de 118'000.-CHF est demandé dans le cadre du Plan de soutien jeunesse.</p> <p>Pour l'année 3 (2023-2024) 24 CO seraient concernés, sous réserve du financement obtenu. La demande de soutien financier s'élève à 500'000.-. Une participation à hauteur de 118'000.-CHF est proposée dans le cadre du Plan de soutien.</p> <p>Une partie pourrait être financée par l'Office AI (en discussion).</p>	
Remarques	<p>Cette mesure s'intègre dans une stratégie de mise en œuvre de mesures proactives d'orientation et d'insertion professionnelle. La CJD, Commission des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, soutient la mise en œuvre de cette mesure qui doit être pérennisée.</p>	

Nom de la mesure : Aides à l'insertion socioprofessionnelle locales et bas seuil

Axe(s) thématique(s)	Insertion professionnelle		Setting	Détection
Domaine	Insertion professionnelle			
Situation actuelle	<p>Compte tenu du fait que les mesures SeMo/Préfo ont pu être prolongées grâce aux mesures Covid du SeCo, les mesures bas-seuil et locales n'ont actuellement peu ou pas de listes d'attente. Toutefois, avec la fin de ces mesures urgentes, le nombre de demandes devraient augmenter d'une manière conséquente et, par voie de conséquence, le dispositif bas-seuil et local qui a déjà un financement précaire pourrait vite se retrouver dépassé. Certaines mesures de ce dispositif sont d'ailleurs déjà confrontées actuellement à un accroissement de la demande. D'autre part, l'augmentation du nombre de jeunes qui rentrent dans le dispositif SeMo/Préfo aura pour corolaire une augmentation proportionnelle du nombre de jeunes qui se retrouveront sans solution à l'issue de la mesure (+ de 30%) et qui, de facto, auront besoin de places dans le dispositif bas seuil et local.</p>			
Etat actuel	<p><input checked="" type="checkbox"/> renforcer une mesure existante</p> <p><i>Laquelle ?</i> Les mesures d'aide à l'insertion socioprofessionnelle locales et bas seuil du canton de Fribourg.</p> <p><input type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire</p>			
Descriptif	Objectif global	<p>Les jeunes déjà vulnérables au niveau de leur insertion socioprofessionnelle ont été davantage fragilisés par la crise sanitaire. Dès la rentrée prochaine, il y a un risque d'une augmentation de la demande au niveau des mesures cantonales SeMo et PréFo.</p> <p>Compte tenu des besoins du public cible (jeunes qui, après une PréFo ou un SeMo n'ont pas pu entrer en formation professionnelle) et à la vue de la grande hétérogénéité des prestations « bas seuil » (VIP et Avenir 20-25) et « locales/paraétatiques » (sans financement du canton), notre proposition serait d'attribuer ce montant à la PFJ afin de répondre aux besoins présents et futurs en augmentant la capacité d'accueil, l'efficacité, l'efficience et la cohérence du dispositif de la T1 du canton de Fribourg.</p> <p>Cette dotation permettrait à la PJJ d'élargir son panel de mesures de T1 pour ces jeunes, en plus grandes difficultés d'insertion, qui ont besoin de mesures « adaptées » à leurs problématiques sociales et professionnelles.</p> <p>Ainsi, en fonction des besoins identifiés par les professionnel·le·s de la PFJ, les jeunes pourraient bénéficier par exemple d'un mini-job, d'une aide locale à la recherche de stage/d'apprentissage ou d'une mesure socio-éducative orientée préparation à l'apprentissage. Il faut préciser que pour ces jeunes, le</p>		

		parcours qui mène à la formation professionnelle n'est pas forcément linéaire. Pour la période « pilote », le financement pourrait être payé à la prestation. Celle-ci devrait figurer par exemple dans un catalogue de mesures T1.
	Temporalité	<input type="checkbox"/> permanente <input checked="" type="checkbox"/> temporaire <i>Période de réalisation : 2 ans, 2022-2023</i>
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	1. Augmentation des jeunes sans solutions , sans projets et sans formation. 2. Augmentation des jeunes sans motivation et sans perspectives. 3. Augmentation des jeunes en situation de crise.
	Public-cible	Jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle entre 15 et 25 ans.
Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	1. Les capacités des mesures locales et bas-seuil destinées aux jeunes en décrochage deviennent insuffisantes. 2. Une partie des jeunes en décrochage habituellement repêché·e par les mesures locales bas-seuil sont laissé·e·s pour compte. 3. A terme, le nombre de jeunes adultes faisant appel à l'aide sociale augmente.
	Objectif(s) visé(s)	1. Les jeunes sont abordé·e·s de manière proactive par des acteurs locaux et bas-seuil. 2. Renforcement du travail de coordination et de collaboration entre la PFJ et les mesures locales et bas-seuil. 3. Une meilleure reconnaissance de l'Etat des mesures locales et bas-seuil rend possible une vraie coordination du dispositif des mesures de la Transition I dans le canton de Fribourg. 4. En intégrant ces prestations dans l'offre cantonale le dispositif gagnerait en cohérence/congruence et la gouvernance cantonale se verrait renforcée. 5. Les jeunes en décrochage bénéficient d'un suivi socioéducatif sur mesure adapté à leur profil et à leurs parcours.
	Indicateur(s)	1. Les mesures locales et bas-seuil sont soutenues pour faire face à l'augmentation des jeunes dans le besoin. 2. Les mesures locales et bas-seuil permettent aux jeunes pris·e·s en charge de trouver une solution au niveau de leur insertion socioprofessionnelle ou de s'en approcher. Les services de l'Etat concernés et les

		mesures locales et bas-seuil travaillent ensemble avec des objectifs communs en reconnaissant la nécessité et la valeur du travail fait.
	Acteur(s) responsable(s)	<p>1. Mesures cantonales : CJD-PFJ, Avenir 20-25, VIP (vers une insertion professionnelle).</p> <p>2. Mesures locales : La Bulle Pro, Projet Job, Arcades, Transition Glâne, Small Jobs Kerzers, Primo'Job Veveyse.</p> <p>3. Mesures para-étatiques : Biohof-FFJ, Pôle Mini-Jobs, Lift, Rock Your Life.</p>
Demande de soutien financier	<p>Montant de 200'000.-CHF/an pour 2 ans, 2022 et 2023</p> <p>Grande hétérogénéité des prestations bas-seuil (VIP et Avenir 20-25) et « locales/paraétatiques », donc une possible mise en œuvre de cette mesure consisterait à allouer tout ou une partie de ce montant à la Plateforme Jeunes, laquelle orienterait ensuite des jeunes vers ces mesures selon leurs profils et les financeraient.</p>	
Remarques	<p>Estimation du besoin basée sur les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'offre PréFo/SeMo coûte environ 6 millions par année² 2. Malgré l'efficacité de ce dispositif (1er train de la T1), 30% de ces jeunes (soit plus de 100) se retrouvent sans solution professionnelle. 3. Par définition, une majorité des jeunes qui se retrouvent sans solution, sont ceux qui ont le plus besoin d'une prise en charge adaptée (2ème train de la T1). 	

² Financée pour 2/3 par le SECO et pour 1/3 restant financé 50/50 entre le canton et les communes via le fond cantonal pour l'emploi.

Nom de la mesure : Soutenir les prises de paroles des jeunes, la consultation des jeunes et les échanges avec les jeunes

Axe(s) thématique(s)	Vivre et construire ensemble	Setting	Promotion
Domaine	Participation		
Situation actuelle	<p>Les restrictions apportées à l'organisation des activités sportives, culturelles et sociales ont pesé, entraînant chez nombre de jeunes une perte de repères, des abus d'internet et une altération du rythme veille-sommeil, et dans certains cas un sentiment de solitude, d'absence de perspectives d'avenir ou encore des conflits familiaux. Enfin, il est important d'insister sur l'impact de la fermeture des écoles comme fort contributeur à la perte de rythmes et de repères.</p> <p>La voix des adolescent·e·s n'a que peu ou pas été sollicitée et entendue depuis le début de la pandémie, en Suisse comme à l'étranger. Pourtant, beaucoup ont conçu et participé à des initiatives intergénérationnelles emblématiques d'une très forte solidarité. Ils ont fait preuve de maturité, d'esprit civique et d'un sens élevé des responsabilités ; ils ont montré qu'ils pouvaient être des partenaires dans la crise sanitaire que nous traversons.</p> <p>La confiance des jeunes dans les autorités a été affaiblie par la crise, le dialogue est donc important pour pouvoir rétablir une certaine confiance.</p> <p>Les adolescent·e·s possèdent des compétences, qui devraient être mieux valorisées à l'avenir, notamment en les associant aux discussions entourant les décisions qui affectent leur santé et leur vie scolaire, familiale et professionnelle, et en leur donnant l'espace et les ressources pour qu'ils/elles puissent mettre en œuvre leurs idées et leur créativité.</p> <p>Par ailleurs, les droits à l'information et à la participation sur tous les objets qui les affectent directement ou indirectement constituent des droits de l'enfant/adolescent·e que la Suisse s'est engagée à respecter.</p> <p>Le renforcement de leur participation favorise la lutte contre les sentiments d'abandon et de solitude, de perte de repère et de méfiance/rejets des règles imposées les concernant directement. Surtout, cela permet d'accroître le sentiment d'appartenance à la société et au développement de leur responsabilité civique.</p> <p>À l'avenir, les autorités doivent mieux respecter les droits des jeunes en sollicitant leur avis et leur participation et en adaptant leurs messages tels que préconisé par le CDE. Pour ce faire, il serait intéressant de mettre en place des outils favorisant un dialogue constructif entre autorités et jeunes.</p>		
Etat actuel	<input type="checkbox"/> renforcer une mesure existante <i>Laquelle ?</i> <input checked="" type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire		
Descriptif	Objectif global	Développer des outils de consultation des jeunes qui leur permettraient d'exprimer comment ils vivent cette période particulière et favoriser les échanges entre	

		autorités et jeunes. La discussion ne doit plus être unilatérale, c'est-à-dire l'État qui d'adresse aux jeunes mais les jeunes doivent pouvoir échanger AVEC les autorités.
	Temporalité	<input type="checkbox"/> permanente <input checked="" type="checkbox"/> temporaire <i>Période de réalisation</i> : Malgré le retour à une nouvelle normalité, les effets négatifs de la gestion de la pandémie se prolongeront sur le long terme. C'est pourquoi il est impératif de consulter les jeunes pour connaître leurs besoins, leurs aspirations et leurs demandes.
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	1. Besoin de pouvoir exprimer son opinion . 2. Besoin d'être entendu . 3. Besoin d'échanges .
	Public-cible	Jeunes 12-25 ans
Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	1. Mal-être / santé mentale / fragilité / impossibilité de se projeter. 2. Baisse du sentiment de pouvoir participer. 3. Baisse de confiance dans les autorités.
	Objectif(s) visé(s)	1. Définir la nouvelle normalité post-covid pour et avec les jeunes, et les partenaires du domaine. 2. Créer un dialogue entre les jeunes et les autorités afin de renforcer la confiance dans les institutions. 3. Permettre un espace de parole et d'expression dans lequel les jeunes peuvent exprimer leurs difficultés, mal-être et problèmes de divers ordres. 4. Mettre en œuvre le droit à la participation active des jeunes.
	Indicateur(s)	1. Nombre de jeunes qui participent à la consultation. 2. Nombre de jeunes qui participent aux échanges jeunes-autorités. 3. Résultats de la consultation.
	Acteur(s) responsable(s)	1. Equipe de projet « Plan de soutien jeunesse » 2. BPEJ 3. Relais (professionnel·le·s ou associations) 4. Jeunes
	Demande de soutien financier	Aucun coût. Grâce à la prolongation du mandat de l'équipe de projet dans le suivi de la mise en œuvre des mesures retenues et la transmission des mesures restantes

	aux nouvelles Directions, cette consultation pourrait se réaliser sans occasionner de coûts supplémentaires et participer à la mise en œuvre de l'objectif D du mandat (voir point 2.2.3 du rapport).
Remarques	

Nom de la mesure : Soutien aux projets des jeunes

Axe(s) thématique(s)	Vivre et construire ensemble		Setting	Promotion
Domaine	Participation			
Situation actuelle	<p>Les restrictions apportées à l'organisation des activités sportives, culturelles et sociales ont pesé, entraînant chez nombre de jeunes une perte de repères, des abus d'internet et une altération du rythme veille-sommeil, et dans certains cas un sentiment de solitude, d'absence de perspectives d'avenir ou encore des conflits familiaux. Enfin, il est important d'insister sur l'impact de la fermeture des écoles comme fort contributeur à la perte de rythmes et de repères.</p> <p>La voix des adolescent·e·s n'a que peu ou pas été sollicitée et entendue depuis le début de la pandémie, en Suisse comme à l'étranger. Pourtant, beaucoup ont conçu et participé à des initiatives intergénérationnelles emblématiques d'une très forte solidarité. Ils ont fait preuve de maturité, d'esprit civique et d'un sens élevé des responsabilités ; ils ont montré qu'ils pouvaient être des partenaires dans la crise sanitaire que nous traversons. À titre d'exemple, même si nous ne possédons pas de chiffres pour la Suisse, au Royaume-Uni, il est estimé qu'environ 750'000 adolescent·e·s se sont mobilisé·e·s pour venir en aide à des personnes âgées et/ou vulnérables.</p> <p>Les adolescent·e·s possèdent des compétences, qui devraient être mieux valorisées à l'avenir, notamment en les associant aux discussions entourant les décisions qui affectent leur santé et leur vie scolaire, familiale et professionnelle, et en leur donnant l'espace et les ressources pour qu'ils/elles puissent mettre en œuvre leurs idées et leur créativité.</p> <p>Par ailleurs, les droits à la participation sur tous les objets qui les affectent directement ou indirectement constituent des droits de l'enfant/adolescent·e que la Suisse s'est engagée à respecter. Et le soutien aux projets des jeunes est une forme de soutien à la participation des jeunes à la société en créant des actions utiles..</p> <p>Le renforcement de leur participation favorise la lutte contre les sentiments d'abandon et de solitude, de perte de repère et de méfiance/rejets des règles imposées les concernant directement. Surtout, cela permet d'accroître le sentiment d'appartenance à la société et au développement de leur responsabilité civique.</p> <p>Le soutien aux projets développés et menés par des jeunes est un outil de participation qui permet de leur donner la possibilité de créer et de réaliser des idées qui répondent à leurs aspirations. Ce soutien démontrerait le souci des autorités envers la jeunesse en leur mettant à disposition une plateforme et des ressources.</p>			
Etat actuel	<input checked="" type="checkbox"/> renforcer une mesure existante <i>Laquelle ?</i> <input type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire			
Descriptif	Objectif global	Les jeunes peuvent participer à la société, se sentent renforcés et valorisés par la réalisation d'un projet.		

		Depuis le début de la pandémie, les jeunes ont beaucoup souffert des bouleversements induits par la crise. Un grand nombre d'opportunités qui se vivent en cette période de vie ont été entravées : sorties, participation, socialisation, rencontres. Les jeunes ont été sommés à être « solidaires » avec les autres générations mais peu d'opportunités leurs ont été offertes. Il est pourtant essentiel que les jeunes se sentent « appartenir à la société » si l'on attend d'eux de la solidarité. Le soutien des jeunes dans des projets qui leur correspondent peut renforcer leur confiance en eux, le sentiment d'appartenance et d'empowerment. La réalisation d'un projet (exemple : organiser un concert dans son quartier, organiser un marché dans son village, réaliser un film, etc) peut avoir un grand impact sur le sentiment d'appartenance et sur la valorisation de soi.
	Temporalité	<input type="checkbox"/> permanente <input checked="" type="checkbox"/> temporaire <i>Période de réalisation : 2 ans, 2022-2023</i>
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	1. Faire société – travailler en groupe à un projet (projection dans l'avenir). 2. Sentiment de valorisation chez les jeunes.
	Public-cible	Jeunes de 12-25 ans
Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	1. Désengagement et démotivation. 2. Dévalorisation de soi. 3. Baisse du sentiment d'être acteur·ice et citoyen·ne de la société.
	Objectif(s) visé(s)	1. Les jeunes ont accès à une possibilité de participer à la société qui correspond à leur âge. 2. Les jeunes acquièrent des compétences importantes et augmentent leur confiance en eux en réalisant un projet de leur choix. 3. Les jeunes ont un sentiment renforcé d'appartenance au groupe et à la communauté.
	Indicateur(s)	1. Appel à projets : nombre de projets reçus. 2. Nombre de projets soutenus et valorisation de ceux-ci. 3. Nombre de visites fribourgeoises sur la plateforme des projets, ex. site Anousdejouer.ch.
	Acteur(s) responsable(s)	1. Etat de Fribourg (BPEJ) : mise au concours + soutien aux accompagnateur·trice·s + soutien aux projets.

	<p>2. Les accompagnateur·trice·s : pour accompagner les jeunes dans la mise en place de leur projet, ex. la démarche "J'ai un projet" du Centre d'animation du Schoenberg est promue et soutenue dans le canton.</p> <p>3. Anousdejouer : Les projets des jeunes sont valorisés sur le site internet " A nous de jouer".</p> <p>4. Le Conseil des jeunes pourrait avoir ce rôle de sélections des projets et de promotion des projets.</p>
<p>Demande de soutien financier</p>	<p>Montant de 30'000.-CHF/an pour 2 ans, 2022 et 2023</p> <p>Pour les années 2022 et 2023, ce montant de 30'000.-CHF/an est ajouté à la subvention enfance-jeunesse de la Commission de l'enfance et de la jeunesse spécifiquement pour soutenir des projets de jeunes portés par les jeunes, sous les mêmes critères d'octroi, parfois allégés pour répondre à l'esprit de la mesure.</p> <p>La plateforme « A nous de jouer » sort du cadre de ce plan et doit être développée par le BPEJ et intégrée au plan financier.</p>
<p>Remarques</p>	<p>Cette mesure pourrait être déployé en parallèle de la mesure Consultation des jeunes. A voir selon l'intérêt de la jeunesse consultée.</p>

Nom de la mesure : Renforcer le programme cantonal de promotion de la santé mentale

Axe(s) thématique(s)	Santé psychique		Setting	Institutionnalisation
Domaine	Santé psychique			
Situation actuelle	La situation de la pandémie a fait apparaître de nombreux besoins en lien avec les enfants et les jeunes. Les besoins soulevés concernent les jeunes, mais pas uniquement et de nombreuses familles avec de jeunes enfants ont également été touchés par la pandémie. Les besoins soulevés dépassent les possibilités de soutien financiers du programme. Il est à prévoir que des besoins prioritaires liés à la pandémie, pas encore identifiés, apparaissent en 2022 et 2023.			
Etat actuel	<input checked="" type="checkbox"/> renforcer une mesure existante <i>Laquelle ?</i> Programme cantonal de promotion de la santé mentale. <input type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire			
Descriptif	Objectif global	<p>Suite à la pandémie, de nombreuses institutions contactent le SSP pour répondre aux besoins augmentés par la pandémie (projets existants et nouveaux projets). Les moyens prévus pour le programme cantonal de promotion de la santé mentale n'étant pas supérieur suite au Covid, il n'est actuellement pas possible d'évaluer et de soutenir ces demandes dans le cadre du programme. Le programme dispose d'une marge de manœuvre très limitée si de nouveaux besoins/projets en lien avec le Covid devraient apparaître. Un soutien supplémentaire doit ainsi permettre de pouvoir évaluer ces nouvelles demandes, en lien avec les objectifs cantonaux fixés en matière de promotion de la santé mentale, et les soutenir de manière cohérente et cordonnée avec les autres mesures du programme. Il s'agira par ce biais de renforcer les ressources en matière de santé psychique des jeunes de 0 à 20 ans, de leurs parents, leurs proches et des professionnel·le·s qui les entourent.</p> <p>Ce soutien financier permettrait une certaine souplesse afin de s'adapter à la réalité du terrain et aux besoins engendrés par la pandémie. Par ailleurs, il permettrait de renforcer des mesures existantes/créer de nouvelles mesures qui s'inscrivent en complément de mesures existantes.</p> <p>A noter que le programme cantonal permettrait de mettre en place des synergies avec le concept santé à l'école et les autres programmes de promotion de la santé et prévention (alimentation, mouvement, alcool et tabac).</p>		
	Temporalité	<input type="checkbox"/> permanente <input checked="" type="checkbox"/> temporaire		

		<i>Période de réalisation : 2 ans, 2022-2023</i>
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	Renforcer les mesures existantes qui visent à développer les ressources psychiques des jeunes et à favoriser l'accès aux offres de soutien existantes.
	Public-cible	Enfants et jeunes de 0 à 20 ans.
Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	<p>1. La pandémie demande aux jeunes de puiser dans leurs ressources psychiques.</p> <p>2. Pour soutenir les jeunes, il est nécessaire de prévoir des mesures ciblées et urgente à l'attention des plus vulnérables, mais aussi de prévoir des offres plus transversales, susceptibles de soutenir sur le long terme l'ensemble des jeunes et leur donner des outils pour traverser des événements critiques de l'existence.</p>
	Objectif(s) visé(s)	<p>1. Les enfants, les jeunes et les personnes qui constituent leur environnement social (parents, proches, professionnel·le·s) sont sensibilisés à l'importance de la santé physique et mentale : ils connaissent les moyens pour prendre soin de leur santé mentale et savent où s'informer.</p> <p>2. Les environnements préscolaire, scolaire, extrascolaire sont propices à la promotion de la santé mentale.</p> <p>3. Les enfants, les jeunes et les personnes qui constituent leur environnement social (parents, proches, professionnel·le·s) ont facilement accès à des offres qui répondent à leurs besoins, renforcent et visibilisent leurs ressources constitutives et leurs compétences personnelles.</p>
	Indicateur(s)	<p>1. Chaque mesure fait l'objet d'un suivi (nombres d'actions, nombre de jeunes rejoints, nombre de parents et professionnels rejoints).</p> <p>2. Une évaluation d'impact est menée au niveau national.</p>
	Acteur(s) responsable(s)	<p>1. Service de la santé publique</p> <p>2. Différentes Directions et Services impliqués dans la mise en œuvre du programme</p> <p>3. Institutions partenaires</p>
Demande de soutien financier	<p>Montant 30'000.- CHF/an pour 2 ans, 2022 et 2023</p> <p>Les montants à disposition du programme sont actuellement tous attribués à des mesures concrètes qui s'inscrivent dans la continuité du précédent programme (2019-2021). Les moyens financiers n'étant pas supérieur suite à la pandémie, un montant de 30'000.- permettrait une certaine souplesse pour s'adapter à la réalité du terrain et aux besoins engendrés par la pandémie.</p> <p>De plus, le montant alloué de 30'000.- permettrait de renforcer certaines mesures proposées dans le Plan de soutien jeunesse (Projet Ecran REPER, projets menés par PréSuiFri, projets association AdO, projets de</p>	

	<p>l'Office familial). Ainsi, les mesures soutenues par le Plan de soutien jeunesse seraient plus importants sans que les moyens ne soient beaucoup plus élevés.</p>
<p>Remarques</p>	<p>Le programme vise à coordonner différentes mesures au niveau cantonal. Un soutien au programme permet de s'assurer de la coordination de ces mesures. Les montants accordés pourront permettre de renforcer des projets en cours, en lien avec les besoins identifiés au niveau cantonal. Le programme permet une adaptation des mesures au niveau cantonal. Les indicateurs d'impact font partie du programme et sont transmis au niveau national à Promotion santé suisse.</p>

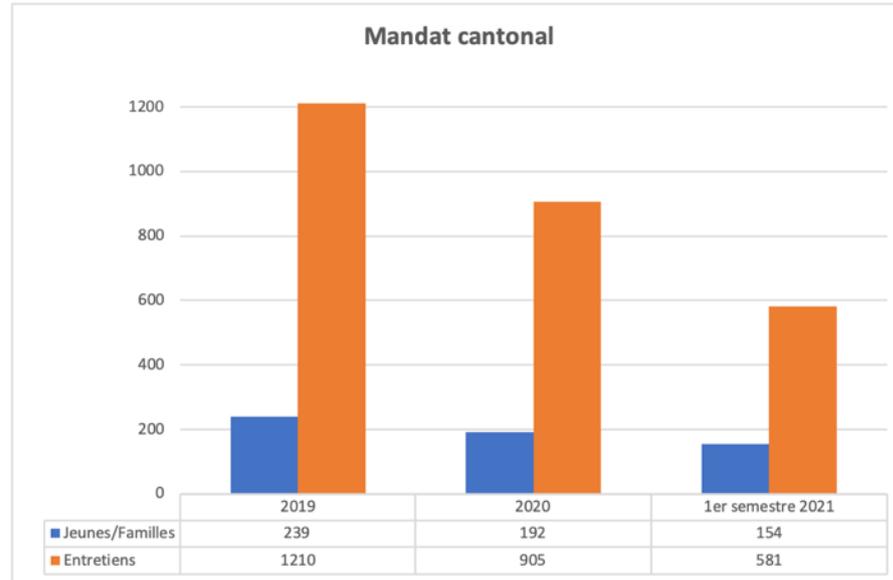
Nom de la mesure : Renforcement des accompagnements socio-éducatifs

Axe(s) thématique(s)	Santé psychique + Prévention et promotion de la citoyenneté	Setting	Détection
Domaine	Santé psychique + socioéducatif		
Situation actuelle	La pandémie de Covid-19 a entraîné une augmentation des demandes de soutien et des situations de crises chez les adolescent·e·s et les jeunes adultes. Cette augmentation, conjuguée avec la complexité toujours plus grande des situations rencontrées, met à mal notre capacité à répondre rapidement à ces demandes par des accompagnements socio-éducatifs. Ainsi, le nombre de jeunes et de familles ayant bénéficié de cette prestation au 1^{er} semestre 2021 a augmenté de 18% par rapport au 1er semestre 2020. De même, le nombre de demandes de soutien reçues à REPER par téléphone ou par mail au 31 août 2021 a augmenté de 58% par rapport à cette même période en 2020 et de 18% comparativement à 2019.		
Etat actuel	<input checked="" type="checkbox"/> renforcer une mesure existante <i>Laquelle ?</i> REPER, sur mandat de la DSAS, assure des accompagnements socio-éducatifs. Ce soutien sur mesure s'adapte aux besoins et aux demandes des jeunes, à travers notamment des entretiens motivationnels. Cette prestation peut se déployer par rapport à différentes thématiques/problématiques : insertion socioprofessionnelle, santé mentale & physique, addictions, famille, relations sociales, migration, etc. Elle vise à répondre aux besoins formulés par les jeunes. Cette offre est déployée au niveau cantonal. <input type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire		
Descriptif	Objectif global	Soutenir la santé psychique des jeunes ; soutenir le renforcement des ressources personnelles des jeunes pour ré/intégrer la vie professionnelle ; répondre aux besoins formulés par les jeunes ; les aider à faire des choix favorables à leur santé, les orienter au besoin vers des offres d'aides existantes.	
	Temporalité	<input type="checkbox"/> permanente <input checked="" type="checkbox"/> temporaire <i>Période de réalisation : 2 ans, 2022-2023</i>	
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	1. Les situations d'adolescent·e·s et jeunes adultes en situation de vulnérabilité et/ou de crises augmentent en raison des conséquences de la pandémie de Covid-19. 2. Une partie de ces jeunes passent entre les mailles du filet des mesures traditionnelles qui leur sont destiné·e·s.	

		3. Les situations individuelles ont tendance à se complexifier et demandent davantage de temps à y consacrer, tendance qui est renforcée par les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur notre public-cible.
	Public-cible	Adolescent·e·s et jeunes adultes 15-25 ans en situation de vulnérabilité.
Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	<p>1. Augmentation de la marginalisation professionnelle et sociale des adolescent·e·s et des jeunes adultes en lien avec la pandémie de Covid-19. Les jeunes sont confrontés à des situations complexes avec la pandémie. Ils ont besoins d'une offre « bas seuil », facilement accessible.</p> <p>2. Les problèmes rencontrés par les jeunes sont complexes et multithématique (stress, relations familiales, relations avec les pairs, consommations problématiques, insertion professionnelle). Ils ont besoin d'interlocuteurs susceptibles d'appréhender leur situation globale et de les orienter vers les offres existantes.</p> <p>3. La crise a complexifié les demandes d'accompagnements, ce qui suppose un temps de suivi plus conséquent.</p>
	Objectif(s) visé(s)	<p>1. Répondre aux demandes des adolescent·e·s et des jeunes adultes de manière rapide.</p> <p>2. Soutenir et accompagner les adolescent·e·s et les jeunes adultes de manière individualisée tout en leur permettant de développer et de renforcer leurs propres ressources et compétences.</p> <p>3. Garantir une réponse rapide aux demandes d'accompagnements socioéducatifs.</p>
	Indicateur(s)	<p>1. Nombre de jeunes et de familles soutenues.</p> <p>2. Nombre de jeunes et de familles accompagnées vers d'autres offres socio-sanitaires.</p>
	Acteur(s) responsable(s)	REPER
Demande de soutien financier	Montant de 30'000.-CHF/an pour 2 ans, 2022 et 2023	
Description du mandat cantonal actuel	L'accompagnement socioéducatif est une prestation du secteur Rue & Réalisations menée par les travailleuses et travailleurs sociaux de rue et les travailleuses et travailleurs sociaux de la permanence éducative d'accueil. Le mandat cantonal actuel permet de dégager 3 EPT (1,5 EPT pour la rue et 1,5 EPT pour l'accueil), qui ne sont pas uniquement dévolus à la prestation des accompagnements socioéducatifs, mais recouvrent également les permanences sociales de rue, les permanences éducatives d'accueil, les accompagnements socioéducatifs, la gestion de projets éducatifs et les actions	

communautaires. **Sur ces 3 EPT, c'est 1,5 EPT qui peuvent être consacrés aux accompagnements socioéducatifs.**

Nombre (chiffres entiers) d'interventions 2019 / 2020 / 2021



Le nombre de personnes accompagnées a diminué en 2020 par rapport à 2019, en raison du semi-confinement. En effet, cette période exceptionnelle a rendu beaucoup plus difficile de rencontrer des jeunes pas encore connu·e·s pour leur proposer des accompagnements socioéducatifs, ou de garder contact et de mener des entretiens avec celles et ceux déjà accompagné·e·s avant la pandémie de Covid-19. Cependant, les chiffres au terme du 1^{er} semestre 2021 indique bien que **les besoins sont en augmentation par rapport à 2020, mais aussi par rapport à 2019. Au vu de la demande actuelle, les chiffres de 2019 risquent fort d'être largement dépassés à la fin de cette année.**

Utilisation du budget demandé

Ce budget permettra d'engager une personne supplémentaire ou d'augmenter le pourcentage d'un·e collaborateur·rice pour faire face à la demande d'accompagnements socioéducatifs.

Remarques

Nom de la mesure : Soutien financier aux Girons de jeunesse (5 sur le canton)

Axe(s) thématique(s)	Vivre et construire ensemble		Setting	Promotion
Domaine	Manifestation pour les jeunes			
Situation actuelle	<p>Arrêt de nombreuses manifestations. Pas d'élément rassembleur pour créer du lien.</p> <p>Difficulté de se projeter dans l'avenir dû à un manque de visibilité pour les comités d'organisation.</p> <p>Démotivation des membres qui arrêtent la jeunesse. Difficulté de recruter de nouveaux membres.</p> <p>Réduction de la vie du village et du lien social. Annulation des manifestations communales (organisées par les sociétés de jeunesse).</p>			
Etat actuel	<p><input type="checkbox"/> renforcer une mesure existante</p> <p><i>Laquelle ?</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire</p>			
Descriptif	Objectif global	Apporter une aide aux grands rassemblements de jeunes pour créer des liens sociaux.		
	Temporalité	<p><input type="checkbox"/> permanente</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> temporaire</p> <p><i>Période de réalisation : 2 ans, 2022-2023</i></p>		
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	<p>1. Les organisateur·trice·s de ces manifestations font face à des incertitudes financières conséquentes en raison d'une situation économique compliquée par le coronavirus.</p> <p>2. Ces grandes manifestations rassemblent de nombreux jeunes et sont donc idéales pour organiser de la prévention et toucher un large public varié.</p> <p>3. Les girons/rencontres de jeunesses (5 sur le canton) ne sont pas encadrés par l'ordonnance fédérale qui vise à soutenir financièrement les manifestations publiques d'importance en cas d'annulation. Cela fait peser une lourde responsabilité financière sur les jeunesses organisatrices de ces manifestations. En effet, les budgets de ces manifestations sont conséquents en comparaison des liquidités des sociétés organisatrices.</p>		
	Public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes - Sociétés de jeunesse organisateur·trice·s de manifestation 		

Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	<p>1. L'arrêt de nombreuses manifestations pour les jeunes a engendré une perte des liens sociaux avec des rencontres entre jeunes moins fréquentes. L'engagement des jeunes a diminué.</p> <p>2. La pandémie a fortement réduit les activités de prévention, ces manifestations sont des lieux essentiels pour la prévention auprès des jeunes en raison d'un jeune public important.</p> <p>3. Les membres des sociétés de jeunesse (et les jeunes en général) font face à un sentiment de perte d'appartenance en raison de la difficulté pour eux de se rencontrer et de participer à des projets en commun. Ces grandes manifestations agissent comme des signaux forts auprès des jeunes pour la reprise des activités.</p> <p>4. Diminution du lien social au sein des villages.</p>
	Objectif(s) visé(s)	<p>1. Garantir ces manifestations importantes en 2022 et 2023 en raison des annulations 2020 et 2021 pour favoriser le lien social et ainsi créer un sentiment d'appartenance.</p> <p>2. Promouvoir la prévention auprès des jeunes à travers ces manifestations.</p> <p>3. Limiter les incertitudes engendrées par la crise pour les organisateur·trice·s.</p>
	Indicateur(s)	<p>1. Maintien de ces manifestations.</p> <p>2. Prévention effectuée dans ces manifestations.</p>
	Acteur(s) responsable(s)	<p>1. Organisateur·trice·s de ces manifestations.</p> <p>2. Autorités (pour financement).</p>
Demande de soutien financier	<p>Montant de 50'000.-CHF/an pour 2 ans, 2022 et 2023</p> <p>Soutien de l'Etat à l'organisation des Girons de jeunesse à hauteur de 10'000.- CHF par manifestation en 2022 et 2023 (Sarine, Glâne, Veveyse, Broye, Gruyère).</p> <p>Somme conditionnée aux éventuels surcoûts liés au Covid, sinon somme orientée aux financements des mesures de préventions et de services de secouristes/samaritains. Possibilités de financer des mesures du Plan de soutien jeunesse (Drug testing, Ado Preventeam)</p>	
Remarques	<p>Cette mesure peut bénéficier à de nombreux jeunes puisque ces manifestations rassemblent un nombre conséquent de personnes (plus de 50'000) et peuvent donc impacter le moral de beaucoup de jeunes.</p> <p>Important de conditionner ce soutien aux mesures de prévention afin d'éviter de participer à la réalisation de bénéfices souvent réalisés lors de ces manifestations.</p> <p>Aucune compensation n'est prévue pour les districts qui n'organisent pas de Girons de jeunesse (Lac et Singine).</p>	

Nom de la mesure : Extension des prestations de psymobile

Axe(s) thématique(s)	Santé psychique	Setting	Institutionnalisation																																																																																																		
Domaine	Santé psychique																																																																																																				
Situation actuelle	<p>Suite aux mesures sanitaires qui ont été prononcées en mars 2020, le RFSM a dû réorganiser le secteur : les consultations se sont faites à distance, par téléphone ou visioconférence et les présences ont été limitées aux urgences. Cela a eu d'importantes conséquences avec une baisse brutale des consultations et des hospitalisations malgré l'offre de maintien des suivis en cours à distance. Les effets psychologiques de la pandémie se sont fait sentir après le semi-confinement et continuent, malgré une amélioration de la situation sanitaire et la fin des mesures de restrictions de se faire sentir.</p> <p>Evolution de la situation (taux d'occupation et nombre d'admissions) entre 2019, 2020 et 2021 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="9">Taux d'occupation</th> </tr> <tr> <th>janvier</th> <th>février</th> <th>mars</th> <th>avril</th> <th>mai</th> <th>juin</th> <th>juillet</th> <th>août</th> <th>septembre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>97.1</td> <td>109.5</td> <td>109.3</td> <td>79.6</td> <td>99.6</td> <td>83.7</td> <td>65.2</td> <td>42.7</td> <td>91.5</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>86.4</td> <td>102.7</td> <td>70.3</td> <td>27.4</td> <td>39.4</td> <td>58.1</td> <td>32.3</td> <td>32.0</td> <td>67.0</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>86.0</td> <td>81.3</td> <td>80.3</td> <td>72.2</td> <td>97.5</td> <td>78.9</td> <td>46.9</td> <td>60.6</td> <td>93.7</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="9">Nombre d'admissions</th> </tr> <tr> <th>janvier</th> <th>février</th> <th>mars</th> <th>avril</th> <th>mai</th> <th>juin</th> <th>juillet</th> <th>août</th> <th>septembre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>21</td> <td>20</td> <td>18</td> <td>19</td> <td>26</td> <td>22</td> <td>17</td> <td>12</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>12</td> <td>13</td> <td>8</td> <td>10</td> <td>12</td> <td>11</td> <td>7</td> <td>12</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>17</td> <td>9</td> <td>18</td> <td>9</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>6</td> <td>8</td> <td>16</td> </tr> </tbody> </table>				Taux d'occupation									janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	2021	97.1	109.5	109.3	79.6	99.6	83.7	65.2	42.7	91.5	2020	86.4	102.7	70.3	27.4	39.4	58.1	32.3	32.0	67.0	2019	86.0	81.3	80.3	72.2	97.5	78.9	46.9	60.6	93.7		Nombre d'admissions									janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	2021	21	20	18	19	26	22	17	12	29	2020	12	13	8	10	12	11	7	12	17	2019	17	9	18	9	12	12	6	8	16
	Taux d'occupation																																																																																																				
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre																																																																																												
2021	97.1	109.5	109.3	79.6	99.6	83.7	65.2	42.7	91.5																																																																																												
2020	86.4	102.7	70.3	27.4	39.4	58.1	32.3	32.0	67.0																																																																																												
2019	86.0	81.3	80.3	72.2	97.5	78.9	46.9	60.6	93.7																																																																																												
	Nombre d'admissions																																																																																																				
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre																																																																																												
2021	21	20	18	19	26	22	17	12	29																																																																																												
2020	12	13	8	10	12	11	7	12	17																																																																																												
2019	17	9	18	9	12	12	6	8	16																																																																																												
Etat actuel	<input checked="" type="checkbox"/> renforcer une mesure existante <i>Laquelle ? Psymobile</i> <input type="checkbox"/> développer une mesure supplémentaire																																																																																																				
Descriptif	Objectif global	Diminuer le recours aux hospitalisations et développer la pédopsychiatrie communautaire en étendant les prestations de psymobile aux week-ends et jours fériés.																																																																																																			
	Temporalité	<input type="checkbox"/> permanente <input checked="" type="checkbox"/> temporaire <i>Période de réalisation : 2 ans, 2022-2023</i>																																																																																																			
	Besoin(s) urgent(s) identifié(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suroccupation de l'unité hospitalière. 2. Suivis de crise à effectuer en ambulatoire faute de places disponibles en hospitalier. 																																																																																																			

		3. Intensification des suivis et couverture des week-ends et jours fériés.
	Public-cible	Adolescent·e·s de 12 à 20 ans.
Mise en oeuvre	Réponse au(x) risque(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engorgement de l'unité hospitalière qui est en suroccupation chronique depuis l'automne 2020. 2. Absence de prestations de soin durant les week-ends et jours fériés hormis les urgences pédopsychiatriques assurées par un piquet. 3. Augmentation de la prévalence des troubles psychiatriques en lien avec les mesures sanitaires restrictives qui ont affecté les jeunes de manière aiguë et probablement durable.
	Objectif(s) visé(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Désengorger l'unité hospitalière. 2. Développer les suivis intensifs dans le milieu. 3. Couvrir les besoins de soins durant les week-ends et jours fériés.
	Indicateur(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ramener le taux d'occupation de l'unité hospitalière à 90%. 2. Nombre de suivis intensifs de crise n'ayant pas recours à l'hospitalisation. 3. Satisfaction des familles et des foyers d'accueil pour mineurs.
	Acteur(s) responsable(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Direction des soins du RFSM. 2. Direction médicale du secteur I du RFSM. 3. INFRI
Demande de soutien financier	Montant de 200'000.-CHF/an pour 2 ans, 2022 et 2023	
Remarques	Etendre les prestations de psymobile aux week-ends et jours fériés 7 jours sur 7 et 365 jours par année nécessite une augmentation de la dotation soignante et médicale de psymobile.	

Tableau récapitulatif des montants pour les années 2022 et 2023

Mesure	Année 1 (2022)	Année 2 (2023)	
Soutien au développement du travail social de rue dans le canton de Fribourg	75'000.-	75'000.-	
Fondation Transit, secteur AEMO	120'000.-	120'000.-	
OMax	118'000.-	118'000.-	
Aides à l'insertion socioprofessionnelle locales et bas seuil	200'000.-	200'000.-	
Soutenir les prises de paroles des jeunes, la consultation des jeunes et les échanges avec les jeunes	Prolongation contrat équipe de projet (0.-)	Prolongation contrat équipe de projet (0.-)	
Soutien aux projets des jeunes	30'000.-	30'000.-	
Renforcer le programme cantonal de promotion de la santé mentale	30'000.-	30'000.-	
Renforcement des accompagnements socio-éducatifs	30'000.-	30'000.-	
Soutien financier aux girons de jeunesse	50'000.-	50'000.-	
Extension des prestations de psymobile	200'000.-	200'000.-	
Montant total	853'000.-CHF	853'000.-CHF	1'706'000.-CHF

Conclusion

Les enfants et les jeunes ont vécu très directement les mesures prises pour protéger la population et endiguer la propagation du virus. Plusieurs études l'ont démontré, plusieurs institutions étatiques, paraétatiques et associatives l'ont souligné, la situation des jeunes s'est détériorée.

Bien que toutes et tous ne soient pas atteint·e·s de la même manière et que certain·e·s d'entre elles/eux s'en sortent plutôt bien, il n'en reste pas moins que toutes et tous aient été impacté·e·s. Ils/elles ont vu leurs possibilités de se rencontrer, de jouer, d'apprendre, de se dépenser, de créer se restreindre jusqu'à l'arrêt total de ces activités. Ce sont autant de sphères sociales primordiales à leur socialisation, à leur appréhension des autres dans leur diversité, à leur bon équilibre psychique et à leur développement en tant que membre à part entière de notre société qui leur ont été soustraites. Pour certain·e·s, ces limitations ont créé de réelles difficultés alors que tout se passait sans accroc jusque-là, et pour d'autres elles ont détérioré des situations déjà tendues et pénibles. En définitive, la jeunesse entière a été touchée.

Bien que certaines restrictions soient levées ou remplacées par des mesures permettant l'organisation d'une vie sociale plus proche d'une nouvelle normalité, la situation pandémique encore présente fait planer le risque de troubles psychologiques et sociaux profonds et durables dans la population, en particulier chez les enfants et les jeunes. Il est illusoire d'imaginer que les jeunes sortiront de cette période indemnes.

Sur mandat du Conseil d'Etat, la task-force « Plan de soutien jeunesse Fribourg » a travaillé au développement de réponses adaptées visant à amenuiser l'intensité des impacts négatifs de la crise sur les jeunes. Plusieurs parties du rapport visent à démontrer le sérieux de la méthode développée dans ce projet et ainsi à renforcer la légitimité et la pertinence des mesures proposées. Réalisé en un laps de temps très court, ce rapport rassemble des solutions adaptées à la situation d'urgence vécue par les jeunes et les acteur·ice·s du domaine. Comme annoncé, toutes les mesures participent au développement d'une action coordonnée face à une crise sanitaire devenue sociale.

La proposition exposée en point 2.2.3 permettrait de rassembler les jeunes et de leur donner l'espace pour transmettre leurs attentes dans cette nouvelle normalité post-covid. Rarement consulté·e·s depuis le début de la crise, cela serait l'occasion de remplir notre devoir de fournir des espaces de participation aux jeunes de notre canton. Leur voix est essentielle pour établir les contours d'un domaine de l'enfance et de la jeunesse mis à jour, innovant et répondant à leurs aspirations.

En définitive, les propositions développées dans ce rapport visent à se joindre aux efforts sanitaires développés pour enrayer la propagation du virus en présentant des réponses d'ordre social à la crise et d'imaginer le domaine de la jeunesse post-covid.

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA

Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung

Bd de Pérolles 24, Case postale 29, 1705 Fribourg
T + 41 26 305 15 49

www.fr.ch/enfance-jeunesse
www.fr.ch/kinder-jugend

Novembre 2021